

L'Univers



ÉDITION QUOTIDIENNE

	PARIS ET DÉPARTEMENTS	ÉTRANGER (UNION POSTALE)
Un an	40 »	51 »
Six mois	21 »	26 50
Trois mois	11 »	14 »

Les abonnements partent des 1er et 16 de chaque mois

UN NUMÉRO { Paris .... 10 cent. / Départements ... 15 —

BUREAUX : Paris, 10, rue des Saints-Pères

On s'abonne à Rome, place du Gesù, 8

L'UNIVERS

ÉDITION SEMI-QUOTIDIENNE

	PARIS ET DÉPARTEMENTS	ÉTRANGER (UNION POSTALE)
Un an	20 »	26 »
Six mois	10 »	13 »
Trois mois	5 »	6 50

Les abonnements partent des 1er et 16 de chaque mois

L'UNIVERS ne répond pas des manuscrits qui lui sont adressés

ANNONCES

MM. LAGRANGE, CERF et Cie, 6, place de la Bourse

SOMMAIRE

BULLETIN DU JOUR

PARIS, 16 NOVEMBRE 1894

M. Mirman, soldat, continuera de voter par l'intermédiaire de M. Millerand ; il l'a déclaré hier avant de se rendre à la caserne. Après cette petite manifestation, la Chambre a discuté mollement les propositions Chauvin et Basly, tendant à secourir les victimes de la tempête ou de la grève, puis l'interpellation Lamendin sur les grèves du Nord ; celle-ci a été écartée par l'ordre du jour pur et simple et les deux autres ont été repoussées. Il ne reste plus, maintenant, à liquider que deux interpellations, avant d'examiner si l'on restreindra l'abus des interpellations. Et le budget ?

On a vu, à nos dernières nouvelles, que la commission de Madagascar était à peu près unanimement favorable à l'expédition. Elle se réunit aujourd'hui et nommera son président : M. Ribot ou M. de Mahy. Les oppositions annoncées soit au sein de la commission, soit à la Chambre, celle même qui nous paraît improbable de M. Méline, n'empêcheront pas le vote nécessaire et définitif.

Il n'y a pas de détails très nouveaux sur les histoires de trahison et d'espionnage dont il est cependant beaucoup parlé. Il paraît pourtant que les arrestations nouvelles n'ont aucun rapport avec l'affaire du capitaine Dreyfus, dont la culpabilité hélas, semble de plus en plus ne faire aucun doute à tous ceux qui sont au courant. Un autre scandale a surgi, dans lequel sont compromis des journalistes, accusés de chantage vis-à-vis d'un fournisseur militaire. Des poursuites sont annoncées. Pourvu qu'elles aboutissent ! On reparle à ce propos de M. Favette et de l'instruction commencée contre lui pour, dit l'ordre d'informer, pour des faits *prétendûment* délictueux. Ce « prétendûment » n'indique pas l'intention réelle d'atteindre le coupable.

Les ministres ont décidé d'accepter la réduction de l'intérêt légal. La décision est sage, le taux de 5 ou 6 0/0 datant du commencement du siècle, à une époque où le revenu normal de l'argent prêté était très supérieur à celui d'aujourd'hui. Mais cela fait demander pourquoi on n'abrogerait pas l'article du Code civil qui prescrit que, « dans les obligations « qui se bornent au payement d'une « certaine somme, les dommages et « intérêts résultant du retard dans « l'exécution ne consistent jamais « que dans la condamnation aux in« térêts fixés par la loi. »

On remarque judicieusement que les tribunaux devraient avoir le droit de fixer un intérêt supérieur au 3 0/0, accepté par les ministres, quand il serait prouvé que la résistance du défendeur ne repose sur aucun motif sérieux et n'est qu'un moyen de gagner du temps. Autrement, la réduction de l'intérêt légal pourrait, en certain cas, être une prime offerte à la chicane.

La presse russe enregistre avec de vives félicitations le discours de M. Hanotaux. La séance d'avant-hier, dit un journal officieux, doit réjouir tous les vrais amis de la France, parce qu'elle démontre que les menées des « sans patrie » et des « internationalistes » ne trouvent pas d'écho en France et que lorsqu'il s'agit de l'honneur de la patrie et du respect du drapeau français, tous les représentants de la nation sont d'accord avec le gouvernement.

Parlant du discours, le *Grajdanine* ajoute qu'il était d'autant plus difficile à faire que le ministre français des affaires étrangères ne pouvait mettre en cause la diplomatie anglaise, « véritable instigatrice de l'attitude offensante du gouvernement hova. »

Et la presse anglaise a changé de ton. Elle reconnaît que l'affaire de Madagascar n'intéresse qu'indirectement le gouvernement de la reine et ajoute qu'il faut bien reconnaître que la France avait à choisir entre un effort sérieux pour obtenir l'observation des traités et la protection de ses nationaux ou l'abandon d'une position intolérable.

Interpellé à la Chambre des députés sur l'injure qu'on faisait à la reine et au roi d'Espagne en les accusant d'appartenir à la franc-maçonnerie, M. Sagasta a répondu que la nouvelle de cette affiliation est sans fondement et a ajouté — l'aveu a du prix dans sa bouche — qu'il a appartenu lui-même à la franc-maçonnerie jusqu'au jour où il a su que l'Eglise condamnait cette affiliation; et qu'alors il s'en est séparé.

La situation est de plus en plus mauvaise en Italie. Les ministres ne s'entendent pas : le scandale de la banque romaine continue à alimenter les passions et les députés qui reviennent de province rapportent que la menace de nouveaux impôts et l'application de lois exceptionnelles produisent un vif mécontentement.

Des dépêches fantaisistes nient la prise de Port-Arthur que les Chinois se prépareraient à défendre sérieusement, mais reconnaissent que Lin-San-Kivan a été pris. Il est certain que la récente visite faite à M. Hanotaux par l'ambassadeur de Chine avait pour but de solliciter la médiation de la France dans la guerre avec le Japon.

Pareille démarche a été faite auprès des grandes puissances européennes. Notre gouvernement désire agir, en cette affaire, d'accord avec la Russie, et l'examen de la question se trouve ajourné après les funérailles de l'empereur Alexandre III.

L'accord entre l'Angleterre et le Portugal, résultant de l'arbitrage de M. Vigliani, au sujet de la délimitation du Manicaland, a été signé avant-hier à Londres.

Le ministre des affaires étrangères a déclaré que la délimitation entre le Portugal et le Congo, dans le Lundaland, est définitivement fixée.

LE BUT

L'acharnement avec lequel un certain nombre de journaux attaquent M. Casimir-Perier n'est pas sans motifs sérieux. Ce n'est point seulement pour le plaisir de se répandre en invectives contre le chef de l'Etat, représentant du principe d'autorité, qu'on mène cette campagne. Radicaux et socialistes ont toujours eu la haine et l'horreur de l'autorité. Cependant, s'ils ne respectaient guère M. Carnot, ils ne l'ont jamais injurié avec ce déploiement de fureur. Ils savaient se contenir, par politique. C'est aussi par politique, à notre avis, qu'ils ne se contiennent plus. Ils poursuivent l'exécution de tout un plan de guerre, combiné de sang-froid, malgré les apparences. Leur but, c'est, à force de vacarme et d'exaspération dans l'attaque, d'intimider le président, d'ahurir, d'inquiéter, de désorienter le pays.

Ils s'en vont tous les jours répétant que M. Casimir-Perier est impopulaire. Comme preuve, ils donnent la violence de leurs outrages. — Est-ce que l'on pourrait, disent-ils, vilipender ainsi un chef d'Etat possédant la confiance et l'amour de la nation?... Et ils continuent, ils redoublent d'aigreur et d'emportement. Radicaux et socialistes savent très bien que l'impopularité, c'est un produit qui se fabrique au besoin. On crie sans relâche, le plus fort qu'on peut, que tel personnage est impopulaire. Cette assertion fait des dupes. Le jour où presque tout le monde est persuadé que le personnage en question est impopulaire, c'est absolument comme s'il l'était. Le tout est d'en arriver là. On n'y réussit pas régulièrement, mais il y a d'assez fréquents exemples de succès incontestable. Radicaux et socialistes ont jugé que la tentative valait la peine d'être faite contre M. Casimir-Perier.

Pourquoi ? Parce que, tout simplement, radicaux et socialistes redoutent M. Casimir-Perier. Ils le redoutent un peu, sachant ce qu'il est ; ils le redoutent davantage, connaissant l'état d'esprit qui nous a valu son élévation par le Congrès, organe très obéissant, ce jour-là, du pays.

Les événements ne sont pas si loin ! Qui ne se rappelle qu'au lendemain de l'assassinat du président Carnot, ce fut le cri général qui désigna M. Casimir-Perier pour son successeur ? Les opposants n'essayaient pas même de mettre en doute son élection. Et ce que l'on voulait en faisant ce choix, n'était pas moins clair. On voulait un chef d'Etat ferme, bien résolu à la répression énergique des menées révolutionnaires, désireux et capable, pour atteindre ce but, de grouper tous les éléments d'ordre en rétablissant, par une politique de pacification, la concorde dans les esprits. Nous avons dit alors, et nous avons répété bien des fois que telle avait été l'intention du Congrès et du pays surtout. Est-ce que la campagne enragée des radicaux et des socialistes, secondés activement par ceux que l'esprit de parti pousse à redouter une amélioration, ne prouve pas que nous étions et sommes dans le vrai ?

Oui, M. Casimir-Perier a reçu ce mandat. Les circonstances dans lesquelles il lui a été confié, la majorité qui, du premier coup, s'est groupée sur son nom, lui ont donné en même temps une autorité morale très suffisante pour le remplir, s'il le veut. Socialistes et radicaux font rage parce qu'ils se rendent très bien compte de cette situation. Leur calcul, leur espoir, c'est de parvenir, en troublant l'opinion, à diminuer cette autorité morale, — vraie et saine popularité, — qui rend le chef de l'Etat trop puissant. Il ne faut pas qu'il reste en son pouvoir d'accomplir une œuvre de paix que les fauteurs de désordre et les sectaires antireligieux redoutent par dessus tout. Ils espèrent aussi, ils comptent, en même temps, intimider, effrayer le président de la République. L'acharnement qu'ils déploient, avant même que M. Casimir-Perier ait agi, sur le simple soupçon qu'il pourrait avoir envie d'agir, a pour but de lui faire pressentir à quelles explosions redoutables de fureur ils ne craindraient point de se livrer, eux et leurs troupes, si le président allait où le pays le pousse. Le caractère de M. Casimir-Perier serait vraiment d'une forte trempe, que de telles menées l'enhardiraient encore, en lui montrant, par la peur et la colère des socialistes et radicaux, ce qu'il peut. Mais quelle preuve avons-nous jusqu'à présent que le caractère du chef actuel de l'Etat soit de cette trempe vigoureuse ?

Pierre Veuillot.

Çà et là

GRANDS PROJETS

La troisième sous commission de la commission de l'Exposition de 1900 — tel est son titre — s'est réunie cette semaine, sous la présidence de M. Jules Simon, assisté de MM. Picard, commissaire général de ladite exposition, Alphonse Humbert et Aynard, députés, à l'effet d'examiner cent dix-huit propositions qui lui étaient soumises.

Et la troisième sous-commission de la commission de l'Exposition a éprouvé quelque embarras. Il y avait de quoi ! On en jugera.

C'est surtout dans le grand, le gros, l'énorme, le monstrueux que les concurrents ont essayé de tailler. Il s'agissait de faire plus long que la Tour Eiffel. Quant au beau et à l'artistique, peu s'en sont souciés. C'est si vieux jeu !

Citons quelques exemples.

Un monsieur voudrait construire un chemin de fer reliant la place de la Concorde au premier étage de la Tour Eiffel. On voit d'ici quelles jouissances inusitées cette nouvelle voie ferrée procurerait aux peuples accourus à notre « great exhibition », et quel orgueil légitime ils auraient à dire : nous avons été sur ce chemin de fer.

Un autre, M. Armelin, voudrait exposer une reproduction du globe lunaire au 1/350,000 — ce qui serait déjà gentil — avec figuration des montagnes, mers, fleuves, cratères, etc. — Il ne parle pas des habitants. On ferait d'ailleurs le voyage autour de cette lune, au moyen d'un ballon captif et circulaire.

En fait de ballon — ce ne sont jusqu'ici que des ballons d'essai — le circulaire-lunaire ne serait d'ailleurs pas le seul. MM. Avrial, Gaillard et Surcouf — il faut bien se mettre à trois au moins pour l'exécution d'un pareil projet — en proposent un, non moins captif, mais de dimensions telles qu'il pourrait enlever 170 voyageurs à 600 mètres. Quelle joie profonde ce serait d'être 170, à la fois, si haut ! Et quelle omelette, si tout craquait !

Il y a d'ailleurs bien d'autres projets en l'air et les ballons tiennent beaucoup de place dans la liste. Ainsi, la proposition de M. Frantzen, de Hambourg, relative à un ballon captif, qui serait guidé par une voie ferrée et ferait le tour de Paris.

M. de Mongolfier, lui, malgré son nom, supprimerait le ballon et se contenterait d'une voie aérienne établie, au moyen de ponts suspendus, au niveau du premier étage de la tour Eiffel et, qui pourrait se prolonger, à travers Paris — on ne dit pas encore en province — aussi loin qu'on voudrait.

Rien n'est fatigant comme de parcourir toutes les galeries d'une exposition. Nous l'avons tous éprouvé. M. Benner, maire d'Illzach (Alsace), a voulu nous éviter cette peine et les migraines qui s'en suivent, et, au lieu de nous laisser marcher, il a songé à faire marcher toute l'exposition devant nous. Le moyen ? Oh ! rien de plus simple. Le visiteur s'asseyerait tranquillement dans un bon fauteuil, placé en un pavillon circulaire à parquet mobile et tournant. Le pavillon, le parquet, la machine fonctionneraient, et toutes les richesses de l'exposition passeraient successivement devant les yeux éblouis du spectateur.

Que si l'on n'acceptait pas ce projet, par respect des anciennes routines, un autre inventeur s'est souvenu qu'il « faisait soif » à parcourir toutes les galeries, et, pour dessécher tous les gosiers, il propose d'édifier un foudre de 4,000 hectolitres. S'il ne fait pas trop chaud, on espère bien qu'il y en aura au moins pour quelques jours.

Du reste, et toujours pour la commodité des transports, M. Blot imaginerait un chemin de fer dynamo-électrique à voie... étroite ? Non ! A voie mobile ! Une plate-forme continue et élevée serait portée par des rails reposant eux-mêmes sur des roues auxquelles serait imprimé un mouvement de rotation. Les visiteurs, qui pourraient y accéder par des trottoirs latéraux, y trouveraient toutes les commodités, et la dépense ne s'élèveraient qu'à 3,750,000 fr. Pas un centime de plus.

Dans ce petit voyage, à travers l'exposition, les visiteurs verraient successivement : une cloche étourdissante de 200 tonnes et un télescope monstre, qui permettrait de se transporter dans les astres, tout en restant assis dans le petit chemin de fer ; une cataracte de 100 pieds (projet Dullon), ou mieux, une petite cascade miniature qui se contenterait de choir de la troisième plate-forme de la Tour Eiffel.

Puis ils assisteraient à de grandioses spectacles, aussi antiques d'ailleurs que monstrueux, dans une salle faite pour 700,000 spectateurs.

Le tout, sur la proposition de M. Westheimer, serait éclairé par une lampe unique, mais combien grande et perlumineuse !

On ne dit pas si cet astre éclairera les profondeurs des mines. Car il y aura des mines à l'exposition, si l'on écoute M. Carbonel-Téqui qui demande la concession du sous-sol du Trocadéro, pour y installer des minières, carrières, grottes et cavernes.

M. Nichtingale, de Washington, complèterait d'ailleurs ce projet, en poussant la mine à mille pieds de profondeur. Mais M. Rocillo, de Santona, ferait mieux encore, car il creuserait un puits de mille mètres avec galeries, restaurants, cafés et concerts. Ce serait délicieux.

Par contre, un autre propose d'élever une montagne de 400 mètres. Suppose-t-il que les foules accourront pour contempler ce phénomène, et que les alpinistes fausseront compagnie au Pelvoux et au Mont-Blanc pour venir faire l'ascension de cette taupinée ?

Faire voir la lune, encore ! Et ils sont une douzaine qui se proposent de nous la montrer. Mais un monticule de 400 mètres ! A quoi cela rime-t-il ?

Mieux vaudrait au moins une nouvelle tour de Babel qu'un autre se propose d'édifier.

Toujours est-il, quelques projets extraordinaires qu'une multitude de braves gens aient proposés à la troisième sous-commission de la commission de l'Exposition, que pas un n'a osé promettre de faire voir le moyen de faire entrer M. Zola à l'Académie.

G. C.

A LA CHAMBRE

INCIDENTS, PROPOSITIONS, INTERPELLATIONS

Enfin, l'on a liquidé les multiples questions que la Chambre avait rattachées à l'interpellation de M. Prudent-Dervillers sur le chômage. On avait encore à discuter la proposition Chauvin, ayant pour objet de distribuer des secours aux marins victimes de la tempête, l'interpellation Lamendin sur les grèves du Nord, la proposition Basly, tendant à octroyer quelques centaines de mille francs aux mineurs congédiés après lesdites grèves. Quelques menus incidents sont venus encadrer ou interrompre les débats relatifs à ces trois questions.

D'abord, l'incident Mirman : le député de Reims, avant d'endosser l'uniforme, a donné publiquement mandat à son ami Millerand de voter pour lui, pendant son absence. On l'a laissé dire : et pourtant, si l'on s'en souvient, le président du conseil avait déclaré, de sa voix la plus ferme et de son poing le plus vigoureux, que le mandat législatif était suspendu, pendant la durée du service militaire. On ne voit pas bien comment un député « suspendu » peut néanmoins voter.

L'incident Laroche-Joubert et Dejeante a soulevé plus d'émotion : le citoyen Dejeante, en son dernier discours, avait affirmé que l'usine Laroche-Joubert, d'Angoulême, payait ses ouvrières, à raison de « huit sous » par jour. M. Laroche-Joubert est venu opposer à M. Dejeante un démenti formel autant qu'indigné. M. Dejeante, acculé, n'a su que balbutier de timides explications : il avait entendu parler de ce fait, a-t-il dit, à Angoulême. — Il fallait contrôler, monsieur, lui répond M. Laroche-Joubert. — Et comme le citoyen Dejeante insinuait qu'il pourrait bien, tout de même, avoir dit la vérité, M. Laroche-Joubert, une seconde fois bondit à la tribune et en quelques mots vigoureux, vigoureusement applaudis, écrase tout à fait son contradicteur.

L'extrême-gauche nous a servi encore un incident Bachimont. L'élection de Nogent n'ayant pas été contestée, M. Bachimont devait être validé sans débat : les socialistes ont jugé l'occasion favorable à quelques acclamations bien nourries. C'est chez eux une petite manie assez innocente ; au moins, dans le temps qu'ils y consacrent, ils ne font point de bêtises plus dangereuses.

La proposition Chauvin qu'ensuite on a discutée ne doit pas être confondue avec les propositions Basly et Lamendin : celles-ci, tendant à subventionner des grévistes, n'étant par conséquent qu'une prime à la grève, ont été justement repoussées ; la première, ayant pour objet de secourir des naufragés, pouvait être admise. Aussi les députés ne l'ont-ils écartée que par 266 voix contre 222. Et si la majorité s'est ainsi conformée à l'opinion du rapporteur, ce n'est qu'après l'assurance donnée, par celui-ci, que la caisse des invalides de la marine pouvait amplement suffire à soulager les infortunes causées par la tempête. D'ailleurs la discussion n'a pas été brillante et M. Chauvin s'est révélé très médiocre orateur. Un seul moment, le débat est sorti d'une ordinaire banalité ; c'est quand M. l'abbé Lemire a parlé. Le député d'Hazebrouch a fort bien exposé que, pour les marins toujours au service du pays, ce n'est pas de secours qu'il doit être question, mais bien d'indemnité : aussi a-t-il profité de l'occasion, pour déposer et développer tout un projet, très intéressant qui aurait pour objet dans chaque région, de faire, de terrains qu'il a désignés, la propriété collective des inscrits maritimes. Il y aura lieu de revenir sur cette proposition, que la Chambre devra discuter un jour ou l'autre..

Après l'interpellation Prudent-Dervillers, discutée lundi, après la discussion, poursuivie mardi, de la proposition Dejeante, on ne pouvait attacher qu'un intérêt médiocre à la proposition Basly et à l'interpellation Lamendin. L'ordre du jour pur et simple a clôturé celle-ci par 381 voix contre 107 ; et 347 voix contre 129 ont repoussé la première. Encore une discussion bien terne, si l'extrême-gauche ne l'avait égayée, par un divertissement dont on appréciera l'atticisme. M. Bourgoin, opportuniste et pharmacien, ayant interrompu M. Lamendin, les socialistes qui, on le sait, n'interrompent jamais, se sont indignés, et M. Lamendin, interprétant cette indignation dans la forme polie dont il a le secret, a déclaré d'une voix amène à l'interpellateur : « Hé ! allez donc à vos pilules ! » M. Bourgoin a voulu réclamer : cette intolérable prétention a exaspéré l'extrême gauche : on a entendu pendant un quart d'heure, une série d'exclamations dans ce goût : « A l'hôpital ! — Appliquez-vous des vésicatoires. — Eh bien ! on ne s'embête pas ici ! — Oh ! c'te tête — Oh ! là-la ! — Hou ! Hou ! etc., etc. » le tout entremêlé de cris d'animaux, imités avec un talent remarquable.

Ces socialistes ont bien de l'esprit !

François Veuillot.

AU SÉNAT

LES MÉLASSES ÉTRANGÈRES

Après les fruits secs, les mélasses...

Il s'agissait de voter une loi adoptée par la Chambre et portant à 15 centimes par degré de richesse saccharine — pour le tarif maximum — et à 10 centimes par degré — pour le tarif minimum — les 100 kilogrammes de mélasses étrangères.

Après quelques mots de M. Desprez, faisant justement observer que la France ne peut continuer à servir de déversoir à toutes les mélasses du monde, notamment à celles de l'Allemagne, M. Trarieux est venu, au nom du port de Bordeaux, protester contre la loi nouvelle.

Bordeaux verra, paraît-il, se fermer des usines fondées sur la foi des tarifs de 1892 ; Bordeaux ne trouve aucun inconvénient à ce que le territoire français soit envahi par les produits étrangers ; Bordeaux a chargé son sénateur de pousser le cri d'alarme.

Le sénateur, qui ne redoute pas les occasions de monter à la tribune, est venu en vain apporter les doléances de son pays, chercher à persuader aux viticulteurs qu'ils ne retireraient du projet aucun avantage, menacer le Sénat de provoquer une réaction économique... On a trouvé le mot bien gros et l'intervention de M. Viger a entraîné définitivement le vote de la loi.

Le ministre nous a appris que les mélasses d'Autriche, d'Allemagne et de Belgique, sans emploi à l'intérieur du pays qui les produisent, ne peuvent s'écouler qu'en France.

Nous avons ainsi, chaque année, une production de 400 000 hectolitres d'alcool — en réalité d'alcool étranger entré sans payer le droit de 70 francs.

Il faut en finir ; c'est ce qu'on a pensé ; M. Griffe, souriant, à son banc, a pu de nouveau — sans prendre part au combat — assister à la déroute de ses adversaires sur le terrain économique.

Gabriel de Triors.

UN NOUVEAU LYCÉE DE FILLES

Au moment où la plupart des lycées de filles cherchent en vain des élèves, au moment où plusieurs villes sont sur le point de renoncer à ces institutions qu'elles avaient créées à grand tapage, voici la ville de Clermont-Ferrand qui prend l'idée de s'en embarrasser. Par 18 voix contre 6, son conseil municipal vient de décider la création d'un lycée de filles.

Le compte-rendu de la séance où vient d'être votée cette création, ne manque pas d'intérêt. Il faudrait le citer tout entier d'après la *Dépêche du Puy-de-Dôme*, que dirige, depuis quelques jours, notre excellent confrère, M. Durrieux. Nous sommes obligés de le résumer.

Six conseillers municipaux commencent par présenter une protestation contre le projet présenté par un de leurs collègues.

Ils font justement remarquer qu'à l'époque des élections, les conseillers, aujourd'hui élus, ont pris le formel engagement de faire exécuter avant tout des travaux qui ne sont même pas encore entrés dans la période d'exécution à l'heure actuelle ; que, d'ailleurs, la création d'un lycée de filles ne profiterait pas à la généralité des habitants et serait particulièrement sans intérêt pour la classe ouvrière.

Les égouts, le pavage, les réparations urgentes des monuments, l'amélioration des vieux quartiers de la ville, les travaux d'hygiène sont seuls négligés.

M. Sicard, l'un des protestataires, a largement exposé ces raisons qui auraient dû faire réfléchir tous les conseillers municipaux de Clermont-Ferrand. A ces arguments, l'un des partisans du lycée de filles, a opposé les suivants :

> Le progrès marche ; il nous faut le progrès, surtout dans l'instruction ; tant que nous n'aurons pas la femme avec nous, la République aura toujours à lutter contre ses ennemis. (Rire général.)

Le maire en personne, est d'ailleurs venu à l'aide de ce digne orateur, et, après avoir félicité tous les membres présents « d'avoir le sens pratique », il leur a fait comprendre que les promesses faites aux électeurs ne signifiaient pas grand'chose, parce que si l'on voulait toujours suivre exactement l'opinion des masses sur chaque sujet, il faudrait recourir au *referendum* à jet continu, ce qui serait impossible.

Il s'est d'ailleurs montré très « affligé d'entendre des hommes sensés et raisonnables affirmer :

« 1° Que la création d'un lycée de jeunes filles entraîne une dépense trop considérable ;

« 2° Qu'elle ne profitera pas à la généralité des habitants ;

« 3° Qu'elle est sans intérêt pour la classe ouvrière. »

Quoi ! il y a « des hommes sensés et raisonnables », des hommes au « sens pratique », qui vont jusqu'à se figurer que la création d'un lycée de filles entraînerait des dépenses ! Et ils osent dire que cette magnifique institution de progrès, dont le succès s'est affirmé partout, comme chacun sait, ne profiterait pas à tout le monde, et que les ouvriers, notamment, n'enverraient pas en masse leurs enfants à ce lycée de filles, pour en faire des demoiselles, rien que des demoiselles, toujours des demoiselles !

M. le maire est étourdi d'une pareille aberration. Et, désignant les protestataires, il s'écrie, dans un superbe mouvement d'indignation :

> Que s'ils persévèrent dans leur dessein, s'ils acceptent d'un cœur léger les conséquences de leur proposition, j'adjure le conseil municipal de ne pas se laisser entraîner dans une voie fatale à tous les intérêts qui nous sont confiés dans une voie dont l'issue vous épouvanterait si vous l'aviez prévue ; j'adjure le conseil de protester contre un procédé dont, pour mon compte, je n'accepterai jamais la responsabilité.

Vous ne supposiez pas qu'une protestation contre la fondation d'un lycée dé filles, pût récéler tant de dangers et d'horreurs ? Nous, non plus ! Mais maintenant que M. le maire de Clermont-Ferrand l'a dit, comment pourrions-nous en douter ?

Toujours est-il que le conseil municipal, ne voulant pas « se laisser entraîner dans une voie fatale », a voté la création d'un « lycée de filles avec internat, la question financière étant réservée ».

« La question financière est réservée », c'est parfait. Mais pourra-t-on construire le lycée et l'entretenir avec rien ? C'est aux amis de M. le maire de Clermont-Ferrand, qui ont le sens si pratique, que nous le demandons.

Gabriel Collin.

ET APRÈS

« Si l'épreuve de la coéducation doit se faire (à Cempuis), c'est avec un personnel d'élite, car ce personnel aura à former l'esprit et le cœur d'orphelins qui appartiennent à la patrie, à la République, qui ont été adoptés par elle et à qui vous devez donner toutes les garanties de savoir, de probité et d'honneur. »

Ainsi, parlait à la Chambre, le 10 novembre, M. le ministre de l'instruction publique. M. Leygues a donc compris la responsabilité du pouvoir vis-à-vis de ces orphelins, dont il s'est constitué le tuteur et qu'il élève aux frais des contribuables. Ayant assumé la tâche d'élever ces enfants, le pouvoir doit, dans le choix du personnel et des méthodes, donner « toutes les garanties de savoir, de droiture et d'honneur ».

Je serais plus rassuré si ce pouvoir était chrétien. Il aurait lu et médité l'enseignement de l'Evangile sur le respect dû à l'enfance et la terrible malédiction portée contre qui la scandalise. Voyant dans les hôtes de l'orphelinat un dépôt confié par Dieu même à ses soins et dont un compte sévère lui serait un jour demandé, il aurait craint de ne pas exécuter d'une façon irréprochable son mandat sacré.

La pensée de Dieu est la protection des petits et des faibles, placés par la nécessité sous le bon plaisir des forts.

Il existe, pour l'éducation des orphelins, un personnel d'élite; ce sont les corporations religieuses. Ce personnel donne à l'enfance abandonnée ce qui lui est le plus nécessaire, ce qui supplée partiellement à la tendresse paternelle absente, le dévouement. Pour être élevé, l'enfant a d'abord besoin d'être aimé. M. Robin et les cinq cents nomades qui ont été successivement ses collaborateurs à la « Porcherie » n'ont guère songé à cette base de l'éducation.

Mais une loi qui, bien loin de faire corps avec la république, en est provisoirement la plaie et la honte; une loi à laquelle, de l'autre côté de la frontière, un peuple libre a donné le nom de « scélérate »; une loi qui outrage la religion, la famille et une respectable classe de citoyens, exclut les religieux, comme des repris de justice, de toute maison d'instruction publique.

Le dévouement n'est pas l'apanage exclusif des communautés. En sachant bien chercher, on trouverait des institutrices séculières et même des instituteurs « donnant toutes les garanties de savoir, de probité et d'honneur. » Seulement ces éducateurs ne sont point affiliés à la Maçonnerie et comme leurs ancêtres, depuis quatorze siècles, ils adorent le Christ qui aime les Francs. Dès lors, selon un mot du gros Sarcey, « ces gens-là ne valent pas mieux que des religieux. »

Quand la secte dont le sénateur Jean Macé est l'une des plus fermes colonnes et M. Buisson un des plus beaux ornements, entreprit de faire des enfants français des pourceaux raisonneurs, électeurs et éligibles, selon ses traditions, elle mentit effrontément. L'instruction devait être neutre, mais l'instruction seulement. Les parents donneraient, avant et après la classe, telle éducation qui leur agréerait; rien n'empêcherait de rogner les congés au bénéfice du catéchisme, de conduire les écoliers à la messe le dimanche, s'il n'y avait pas ce jour-là quelque promenade scolaire. On se doutait bien des difficultés pratiques de cette éducation à bâtons rompus, et d'ailleurs, on instituait dans l'école, en concurrence au catéchisme, un enseignement très peu neutre, un enseignement rival, sous le nom bizarre de « morale civique ». On gardait encore, pour la forme, quelque pudeur; il se rencontrent des manuels officiels de « morale civique » dans lesquels Dieu avait une petite place.

Mais Cempuis est un internat et même un internat obligatoire. Depuis longues années, sous prétexte d'expérimentation *in animâ vile*, usurpant pour ces fantaisies impies et immorales le pouvoir paternel tombé en déshérence par le fait de la misère, un pouvoir public, le conseil municipal de Paris, sous son nom élargi de conseil général de la Seine, a donné et semble devoir donner à l'avenir l'abominable éducation inventée par la secte maçonnique, l'éducation sans Dieu dans sa crudité absolue.

Cela, dont M. Leygues, porte-parole de gouvernants appartenant à la secte ou protégés de la secte, n'a rien dit et ne pouvait rien dire, est bien autrement révoltant et bien autrement effrayant que les faits et gestes du fanatique Robin.

Robin est dehors, non pas du tout pour le fait de cette éducation robinesque, à laquelle applaudissaient Faillet, Buisson, Lavy, le conseil général de la Seine et les bureaux du ministère de l'instruction publique. Robin est dehors, — Buisson, son infatigable protecteur, en verse encore un pleur, — parce qu'à certains moments, il a trop notablement forcé la note; parce qu'un jour, il a notablement rossé trois jeunes enfants; parce qu'un autre jour, il a donné un certificat de moralité à l'un de ses professeurs qui avait commis d'odieux attentats sur six petites filles; nullement parce qu'il pratiquait couramment, dans sa porcherie, une co-éducation athée d'après lui rationnelle et scientifique. Il est dehors, non pas à cause de ses actes, mais à cause d'une publicité retentissante qui a obligé le gouvernement, depuis longtemps informé et dès lors complice, à agir enfin. Grâce à la vigoureuse intervention de la presse beaucoup plus qu'à la conscience du pouvoir, Robin est dehors, solennellement escorté dans son hégire par trente-six honorables au milieu desquels le suffrage de la Ville-Lumière pourra le faire siéger dans quelques semaines; mais qu'importe le départ de Robin, si, avec la dose d'opportunisme suffisant à empêcher les scandales éclatants, le robinisme reste. Or, dans la réplique du gouvernement, le robinisme, cher au directeur de l'instruction primaire, Buisson, n'a pas été touché. Dès lors rien de sérieux n'est fait.

La coinstruction des garçons et des filles existe à l'étranger et même en France. C'est chez nous un pis-aller économique pour les très petites communes. L'instituteur est marié et sa femme l'aide pour la surveillance et l'enseignement du travail manuel féminin. Les garçons occupent une partie de la classe, les filles l'autre. Cela ainsi est tolérable. A l'étranger, notamment en Amérique, un bon nombre d'écoles reçoivent dans des condition analogues de petits garçons et de petites filles. C'est ordinairemen une dame qui tient l'école. Le caractère franc des Américains, — chez lesquels nous avons observé ces écoles — rend la discipline facile. Mais le point essentiel, c'est que, dans les écoles, généralement confessionnelles, le prêtre catholique et le pasteur protestant choisissent avec grand soin l'instituteur ou l'institutrice. Celui-ci ou celle-ci élèvent en croyants les enfants que leur ont confiés des parents croyants.

Dans les écoles neutres, des Etats-Unis, écoles fondées sous l'influence de la maçonnerie, et contre lesquelles s'élèvent de nombreuses plaintes, on se tait sur la religion; mais pour ne pas froisser l'opinion publique, on se garde de l'attaquer et de la tourner en dérision, comme cela se fait couramment dans les écoles neutres de France, tenues par des sectaires, qui ne peuvent dominer longtemps le fanatisme d'impiété qui les dévore.

La coéducation dans un internat, et dans un internat d'orphelins ramassés au hasard sur la voie publique, est une entreprise plus que hardie dont refuseront de se charger les hommes délicats et parfaitement élevés qui seraient indispensables pour la conduire.

Que les partisans de ce système fondent un pensionnat et qu'ils offrent aux parents qui le voudront bien d'élever pêle-mêle garçons et filles. Peut-être la police, en s'astreignant à une surveillance attentive, pourra tolérer ce bizarre internat; mais livrer des orphelins à de pareilles expériences, c'est une infamie. Cette infamie, voilà douze ou quinze ans qu'elle dure à Cempuis. Assez! assez! Qu'on en finisse.

Hélas! On n'en finira pas, tant que l'enfance sera livrée, comme une proie, au Grand-Orient gouvernant par les scribes qu'il a su installer et qu'il sait garder dans les bureaux de l'instruction publique.

Dans ces bureaux d'où les Français fidèles aux croyances séculaires de la nation très chrétienne ont été soigneusement éliminés, le grand souci Dieu gêne ces sectaires, parce que là où Dieu est reconnu, il est plus maître et mérite plus de respect que les ministres, chefs de fonctionnaires. Vainement fait-on remarquer que Dieu est la clef de la science, et qu'une époque de science peut moins que toute autre se passer de Dieu, que la liberté que tous acclament a pour frein nécessaire la perspective inévitable de jugement de Dieu, qu'avec l'instruction sans Dieu l'étiage de la criminalité monte sans discontinuer: la réalisation du plan satanique de la maçonnerie se poursuit sans relâche, et la démoralisation des classes laborieuses continue sans interruption.

Ou les électeurs honnêtes débarrasseront le gouvernement du pays de ce personnel fanatique d'impiété qui néglige tous les intérêts et foule aux pieds tous les devoirs, ou la France finira par périr.

Pour se convaincre de la gravité du péril, qu'on se renseigne sur ce qui va se passer à Cempuis. On saura si nous commençons à être en République, ou si nous sommes encore embourbés en Maçonnerie.

A. D.

ERRATUM

Dans notre réponse d'hier à M. l'abbé Fichaux se trouve une phrase de M. de Mun sur les *articles* de son programme social de Saint-Etienne relatifs aux revendications ouvrières. Le mot *revendications* a été mis à tort entre guillemets. C'est, d'ailleurs, absolument la même chose pour l'idée. Voici tout le texte:

Tels sont les principaux articles du programme social que je conseille aux catholiques d'adopter. *Ils ne sont autre chose que l'application des principes posés dans l'Encyclique : Sur la condition des ouvriers.*

L'EPISCOPAT FRANÇAIS ET LA RUSSIE

Nous lisons dans la lettre de Mgr l'Evêque de Grenoble:

Il est mort ce modeste grand homme, qui donnait le signal au glaive de rentrer au fourreau. Il était bon, naturellement, comme sont les forts; et le regard paternel de Léon XIII, en se tournant vers lui, l'avait rendu meilleur encore.

Léon XIII, la Russie, la France, cette noble Triplice, que l'amour avait formée, nous présageait des jours meilleurs pour la chrétienté. Mais si Alexandre n'est plus, son fils Nicolas lui succède, et du haut de son trône inébranlable, Pierre, vivant en Léon XIII, bénira le jeune empereur et la France catholique, pour que la Russie et la Fille aînée de l'Eglise s'en aillent dans l'Extrême-Orient porter, non le matérialisme mercantile, mais le règne de Jésus-Christ et l'amour de la Vierge, son auguste Mère, en parlant la même langue, celle de la foi catholique.

Sans nul doute, c'est ce que le grand Mort, qui a paru devant Dieu, demande maintenant qu'il connaît la vérité. Que ne feraient donc pas la Russie et la France, toutes deux catholiques, pour le bonheur et le salut de l'univers, dans l'unité de foi et d'action, sous le regard du Pontife romain, successeur de Pierre, Vicaire du Christ! Car les Russes ressemblent aux Français: Dieu ne les a pas faits marchands, mais conquérants et apôtres.

Dans la lettre de Mgr l'Evêque de Chartres

Pour la France comme pour la Russie, on peut dire pour l'Europe et pour le monde, la mort prématurée du tsar Alexandre III est un malheur immense. Il aimait la France, il voulait la paix, il l'avait prouvé. Nous n'oublierons jamais la commotion ressentie par nous, lorsqu'un jour à Versailles, rencontrant sur la place d'armes un homme d'Etat républicain, M. Ernest Picard, il nous dit: « Sans le tsar, nous avions la guerre; le tsar y a mis formellement son veto ». En nous disant cela, M. Ernest Picard avait des larmes dans les yeux; nous aussi, en l'écoutant, nous qui, depuis 1870, et nous le disions hautement, étions partisans de l'alliance russe...

... Faite dès ce jour dans le cœur des deux nobles nations, l'alliance éclata à la réception inoubliable de Cronstad, qui fit courir dans toute la France un si vif enthousiasme; elle se scella avec plus de force encore quant à son tour la flotte russe vint à Toulon et ses chefs à Paris: l'Eglise prit sa part de la joie nationale; on chanta un *Te Deum* à la basilique de Montmartre.....

L'œuvre du tsar ne périra pas avec lui; son successeur héritera de ses pensées comme de sa puissance: la gloire pure qui resplendit sur cette tombe inopinément entr'ouverte sera pour le jeune empereur une lumière et un enseignement. Aux sollicitations perfides d'une politique non moins antihumaine, dirons-nous, qu'antifrançaise, il saura dire: non.

Ne pouvant donner à l'empereur défunt et à son peuple en larmes d'autre témoignage public de nos regrets et de notre sympathie, nous avons décidé que, au jour déterminé pour les funérailles du tsar Alexandre III, des glas funèbres seraient sonnés, au moins une fois, dans toutes les paroisses de notre diocèse.

Puis, regardant l'avenir encore plein de mystères, nous appellerons les bénédictions divines sur le règne qui va commencer. Nous confondrons dans une même prière la France et la Russie; nous demanderons à Dieu d'unir toujours plus étroitement leurs drapeaux et leurs cœurs, persuadés que cette union sera pour elle un gage de mutuelle sécurité et pour l'Europe la garantie d'une longue paix.

On nous écrit de Rome, le 14 novembre.

Un horrible assassinat, qui a profondément impressionné toute la ville de Rome, vient d'être perpétré à l'hôpital Santo Spirito. L'assassin est un repris de justice, le nommé Romanelli, que l'on avait admis à l'hôpital comme atteint de tuberculose, mais qu'il avait fallu bientôt expulser pour la brutalité de ses manières et les scandales de sa conduite. On savait qu'au sortir de l'hôpital il avait proféré des menaces de mort contre l'inspecteur docteur Ballori, qui avait dû l'expulser. La police, dûment avertie, s'était engagée à faire surveiller un aussi dangereux individu; mais soit que la surveillance ne fût pas exercée comme il le fallait, soit que Romanelli l'eût éludée pour s'introduire de nouveau dans l'hôpital au moment où le public y était admis à la visite des malades, soit plutôt, comme l'objet de son crime semble le confirmer, qu'il ait eu au cœur une haine sectaire plus féroce encore que la soif de la vengeance, le fait est qu'il a assouvi cette haine avec autant de fureur que de préméditation.

Ce n'est pas, en effet, contre l'inspecteur Ballori qu'il s'est acharné, mais contre une religieuse (suor Agostina), toute dévouée depuis dix ans (bien qu'elle ne fût âgée que de 28 ans) au service des tuberculeux, où elle avait eu à prodiguer ses soins au misérable qui allait l'assassiner. Celui-ci s'est rué sur elle et l'a littéralement criblée de coups de poignard. Pendant que sa victime proférait, en expirant, une parole de pardon, digne couronnement de sa vie de sacrifice, le meurtrier courait en brandissant son poignard ensanglanté au milieu des malades et des infirmiers qui, terrorisés par l'horreur d'une scène aussi affreuse qu'inattendue, l'ont laissé fuir sans même crier sus à l'assassin. A l'heure où je vous écris, on ne l'a pas encore arrêté.

Tout révèle, dans les circonstances de ce crime effroyable, l'état d'abjection où l'administration actuelle des hôpitaux de Rome réduit les malheureux que l'on y accueille. Ainsi à Santo Spirito, quoiqu'on y *tolère* encore la présence des Filles de la charité pour les avantages de leur service, on a chassé les religieux qui s'y dévouaient également à l'assistance des malades; et l'on a bien soin d'empêcher que les secours de la religion puissent arriver librement au chevet des mourants. Il faut que ceux-ci les demandent avec instance, de sorte que le prêtre arrive souvent lorsqu'il est trop tard. Le long des murs de cet hôpital, à l'endroit où les yeux des malades pouvaient se reposer sur quelque pieuse image ou sur les paroles consolatrices des Livres Saints, on a affiché d'immenses pancartes pour proclamer soi-disant *la liberté de conscience*, ou pour annoncer que des pompes funèbres, *exclusivement civiles*, sont réservées à ceux qui en veulent.

En outre, comme l'administration laïque de l'hôpital Santo Spirito est réduite maintenant à faire des économies, pour se rattrapper de ses gaspillages, il y a comme un mot d'ordre pour rejeter sur les Sœurs de charité l'odieuse responsabilité du mauvais traitement auquel sont assujettis les malades. De là les sentiments d'impiété et de haine dont les hôpitaux de Rome sont devenus le théâtre, jusqu'à produire les plus épouvantables excès. Mais malheur à ceux qui, après avoir dilapidé les biens des pauvres, leur ont enlevé aussi les suprêmes consolations sans lesquelles la souffrance aboutit au désespoir!

L'AFFAIRE DE CEMPUIS

La commission du Conseil général a entendu, hier, M. Poubelle, préfet de la Seine, et M. Rousselle, président de la commission de surveillance de l'orphelinat Prevost.

— M. Robin adresse la lettre suivante à l'Agence nationale, en réponse aux observations présentées par M. Bourgeois sur la première lettre de Robin:

Monsieur le directeur,

Je me suis évidemment trompé en désignant nominalement MM. Poubelle et Bourgeois. C'est du temps de leurs prédécesseurs que l'affaire Machu a eu lieu.

Du reste, je ne traitais pas directement les affaires avec eux, mais avec M. le directeur des affaires départementales.

Or, j'affirme de nouveau que c'est en tout point d'accord avec le très regretté M. Reux, que cette affaire a été traitée et que l'on trouvera à la préfecture, si l'on veut bien les y chercher, une quantité de lettres de moi, de M. Guillot, de Machu et de sa famille. Je désire que cette affirmation soit contrôlée et reconnue fondée par l'administration préfectorale et le ministère.

Veuillez agréer, etc.

PAUL ROBIN.

Il est bien dommage pour M. Robin, que M. Roux soit mort.

Mais, bien que les affirmations de Robin ne soient pas une preuve, on pourrait peut-être, cependant, faire une petite enquête à la préfecture.

— M. Babut, chef de division à la préfecture de la Seine, direction des affaires départementales, dont il a été fréquemment question au sujet de l'orphelinat Prevost, à Cempuis, vient d'être admis à faire valoir ses droits à la retraite.

M. Babut appartenait à l'administration de la préfecture de la Seine depuis 1853.

Le Conseil municipal, par un vote remontant à deux ans, ayant décidé la suppression par extinction des fonctions de chef de division, M. Babut sera remplacé par un chef de bureau.

— La *Libre Parole* a annoncé que M. J. Pouraill y, ancien professeur de l'orphelinat Prévost, déclarant avoir été calomnié à la tribune de la Chambre par M. Lavy, vient d'adresser au président de la Chambre une demande en autorisation de poursuites contre le député de Montmartre.

Cette demande, d'ailleurs, n'aura aucune suite, les députés ne pouvant être poursuivis pour les discours qu'ils ont prononcés à la Chambre.

— M. Hervieu, président de la commission d'enquête, nommé par le conseil général, ayant demandé à M. Odelin (Valuenard, de la *Libre Parole*) de déposer devant elle, a reçu la réponse suivante:

Paris, 15 novembre 1894.

Monsieur le président,

Je m'empresse de répondre à votre lettre du 12 courant qui me parvient seulement aujourd'hui avec quarante-huit heures de retard par erreur d'adresse.

Par la mienne du 8 courant, j'ai accepté d'être entendu par la commission d'enquête sur Cempuis, sous la réserve absolue qu'on prendrait au préalable l'engagement de demander au conseil général des poursuites en cour d'assises, soit contre Robin, soit contre moi.

Vous faites aujourd'hui à cette condition, qu'impose la nécessité d'une sanction pratique de l'enquête, une objection qu'il est facile de détruire par un procédé d'une excessive simplicité.

Il suffit à vos collègues de mettre l'ex-directeur de Cempuis en demeure de me traduire en justice.

M. Robin, dans la presse, M. Lavy, à la Chambre des députés, et M. Rousselle, à l'hôtel de ville, ont qualifié de calomnieuse la campagne que j'ai menée contre l'ex-directeur de Cempuis, contre le Conseil de surveillance de l'orphelinat Prevost et contre les autorités dont cet établissement relève administrativement

Le devoir de Robin et de ses complices est donc de faciliter la tâche de votre commission, en soumettant à ces juges compétents et impartiaux, la qualité des pièces et témoignages que j'offre de lui communiquer.

Les notes élogieuses de quelques-uns de vos collègues, que l'*Eclair* publie par anticipation en faveur de Robin, ne démontrent que trop le but poursuivi par les outranciers de Robin, pour que j'exige cette garantie de sincérité.

Il est trop facile en effet de voir qu'on ne poursuit en ce moment que la réhabilitation factice du protégé personnel de MM. Buisson, Babut, Rousselle et Faillet.

Il faudrait n'avoir pas été conseiller général vingt-quatre heures pour ne pas le sentir; point n'est besoin pour cela d'avoir le flair d'artilleur.

Je conclus donc:

Que Robin me poursuive!... ou je ne donne rien à la commission.

Si vos honorables collègues ne se résignent pas à cette condition *sine quâ non*, j'aurai le droit de dire que la commission manque du désir de connaître la vérité pleine et entière sur Robin et le système de coéducation des sexes.

Veuillez agréer, monsieur le président, l'assurance de ma considération distinguée.

J. ODELIN,
ancien conseiller général de la Seine.

LES ESPIONS

Les deux Allemands qui ont été arrêtés pour espionnage sont bien deux officiers. L'un, lieutenant de dragons, s'appelle Von Cassel; l'autre, officier d'administration, s'appelle Schœmbeck.

Ils étaient venus s'établir depuis six semaines à l'hôtel Terminus, après avoir occupé un appartement assez luxueux dans une maison mal fréquentée du quartier des Champs-Elysées.

Ils avaient, pendant quelque temps, observé beaucoup de prudence, s'astreignant à des habitudes très régulières. Le soir, ils faisaient de la musique comme de paisibles amateurs. La maison meublée ayant fait de mauvaises affaires, les deux officiers durent chercher une autre installation. C'est alors qu'ils vinrent louer deux chambres à l'hôtel Terminus.

Peu à peu, ils fréquentèrent régulièrement certains restaurants et certains cafés, causant avec des clients ordinaires de ces établissements. Des femmes, avec lesquelles les espions étaient liés, attirèrent l'attention sur eux. La police les surveilla. Une enquête sérieusement et patiemment conduite permit de recueillir des indications positives. Ces jours derniers, la double arrestation avait eu lieu à l'hôtel Terminus.

Les deux Allemands ont protesté avec énergie; mais les preuves de la mission qu'ils remplissaient sont incontestables. Ils s'occupaient particulièrement de noter les nouveaux travaux accomplis pour la défense de Paris. On a saisi des cartes dressées par les officiers allemands.

Le dépouillement des papiers saisis se continue.

Il paraît que cette affaire n'a pas de rapports avec les accusations qui pèsent sur le capitaine Dreyfus.

L'AFFAIRE DREYFUS

On dément aujourd'hui que les préfets maritimes aient été appelés à Paris au sujet de l'affaire Dreyfus; ce n'est pas à l'Italie que les documents ont été livrés, mais à l'Allemagne; il s'agit de renseignements importants sur notre mobilisation; personne, en dehors du ministre de la guerre, des officiers instructeurs et des deux experts ne connait la nature de ces documents.

Il paraît que Dreyfus aurait été entraîné à son acte de haute trahison dans des salons interlopes où il fréquentait; la défense consistera à soutenir qu'il n'allait dans ces milieux-là que pour y recueillir précisément des renseignements pouvant être utilisés par le gouvernement français. On ne connaît pas encore les mobiles du crime; il semble établi que Dreyfus ne jouait pas et n'avait pas de besoins d'argent, — des sommes assez importantes restant toujours en dépôt chez son notaire; sa conduite était régulière; il faut donc écarter toutes les explications déjà fournies.

Nous devons signaler un autre incident qu'on dit se rapporter étroitement à l'affaire Dreyfus.

Il y a quelque temps, on arrêtait et on condamnait pour espionnage, au bénéfice d'une ambassade étrangère, un ancien sous-officier d'infanterie de marine. Tout dernièrement, la police a découvert une malle mystérieuse appartenant à l'ancien sous-officier et cachée par lui dans une tierce maison. Cette malle a été ouverte et le nom de Dreyfus se trouverait inscrit sur les papiers qu'on y a trouvés.

L'AFFAIRE ALLEZ

Les journaux mènent grand bruit autour d'une affaire de fraude dans des fournitures militaires, et d'une autre affaire de chantage qui en est la conséquence.

L'équipement militaire avait refusé des bidons, sortis de la maison Allez frères, comme n'ayant pas le poids règlementaire — on remarqua en effet que ce poids n'avait été obtenu qu'au moyen d'un deuxième fond ajouté au premier.

Une instruction judiciaire fut ouverte contre MM. Allez frères, pour fraude dans des fournitures militaires.

A ce moment, si l'on en croit la version qui court, un syndicat de directeurs de journaux se serait engagé, moyennant un traité de publicité de 100.000 francs, à obtenir la cessation des poursuites. MM. Allez ayant accepté, des démarches auraient été faites auprès du président du conseil pour réclamer sa bienveillante intervention au ministère de la guerre. Le général Mercier se serait montré inflexible...

Ce matin, M. Ch. Dupuy fait officiellement démentir cette prétendue démarche et déclarer qu'il n'a eu ni directement ni indirectement à s'occuper de cette affaire.

MM. Allez ont obtenu une ordonnance de non lieu; les bidons ont été fournis par un tiers, sous-traitant, qui, lui, sera poursuivi à la requête du ministre de la guerre. MM. Allez n'en sont point quittes entièrement; s'ils ont une ordonnance de non-lieu en ce qui concerne les fraudes, ils sont poursuivis en police correctionnelle pour négligence.

Quant à l'affaire de chantage, on ne sait rien de certain. MM. Allez doivent, si le fait attribué au syndicat des journalistes est exact, dire franchement qui leur a demandé une commission de 100,000 francs.

LA COMMISSION DE MADAGASCAR

On sait que la commission, nommée hier pour examiner la demande de crédits pour Madagascar, est composée de MM. Charles Roux, Rozet, Couchard, Ribot, le prince d'Arenberg, Chautemps, Deproge, Boissy-d'Anglas, de Mahy, Doumergue et Boucher (Vosges).

Les deux derniers, seuls, sont hostiles. La discussion qui a précédé l'élection des commissaires a été assez mouvementée: on peut en conclure que les crédits seront votés, mais que les débats publics seront animés.

M. Doumergue explique son hostilité par ce fait qu'une conquête n'est pas suffisamment justifiée par les intérêts que nous avons à Madagascar.

L'intérêt diplomatique de la France à s'établir dans l'île est plus que contestable, puisque les Anglais sont favorables à notre expédition, cherchant ainsi à nous détourner de l'extrême-Orient.

L'intérêt stratégique est nul; nous avons déjà la baie de Diégo-Suarez qui suffit largement à nos besoins.

M. Boucher est, en principe, contraire à toutes les expéditions.

Les partisans d'une action immédiate de la France contre les Hovas veulent une expédition rapidement et énergiquement conduite.

Quelques députés se sont demandés seulement si le nombre d'hommes envoyés là-bas n'était pas exagéré.

M. C. Dupuy a fait, devant le 8e bureau, une intéressante déclaration:

Si, après avoir subi les offenses faites, les violations de nos droits incontestés, on hésitait, ce serait une humiliation et une abdication.

C'est le point de vue supérieur qui a inspiré le gouvernement; cette situation n'a pas été créée de toutes pièces; c'est un héritage lourd, mais qui s'impose.

Plus de politique de « petits paquets », mais une action énergique.

Le recrutement ne se fera pas dans le contingent; on compte sur les engagements volontaires, sur les troupes de l'infanterie de marine, la légion étrangère, les milices des colonies voisines.

Il ne s'agit pas d'étendre notre empire colonial, mais de maintenir nos droits actuels.

M. Etienne, vice-président du groupe colonial, a clairement expliqué qu'il s'agissait seulement de maintenir nos droits séculaires sur l'île de Madagascar:

Ce n'est pas une question de sentiment qui se pose. J'aurai désiré que l'expédition pût être retardée; nos résidents généraux, depuis neuf ans, ont eu à subir toutes les humiliations, et aujourd'hui nous sommes acculés aux résolutions extrêmes. On ne peut plus attendre ni patienter, il faut marcher et suivre le gouvernement.

Nous allons à Madagascar parce que c'est un point stratégique unique et que l'intérêt français nous commande de ne pas l'abandonner.

Les richesses économiques et agricoles sont en outre certaines.

Il ne s'agit pas, en somme, d'aller à Madagascar, mais d'y rester en faisant respecter un traité qui assurerait notre prépondérance.

M. Albin Rozet estime que nous avons le droit d'aller à Madagascar, que nous y avons intérêt et que notre dignité nous défend l'évacuation.

M. Couchard, partisan de l'expédition, se prononce pour le protectorat et non pour l'annexion.

M. Charles Roux demande au gouvernement une politique coloniale plus rationnelle; il critique le moyen trouvé par le ministre des finances pour se procurer les 65 millions nécessaires.

Dans un long discours, M. Ribot constate que le gouvernement n'a pu reculer; il affirme que la force morale ne pouvait en aucun cas suppléer à la force matérielle. Le corps expéditionnaire pourra trouver en face de lui une armée de 15,000 hommes plus ou moins disciplinés, mais la grande difficulté, c'est la distance de 450 kilomètres à franchir entre Majunga et Tananarive.

Il faut, d'après M. Ribot, étudier soigneusement si le chiffre des crédits demandés sera suffisant. Il trouve enfin le protectorat plus avantageux que l'annexion.

Le prince d'Arenberg dit qu'il faut réserver pour plus tard la question de savoir comment nous nous établirons à Madagascar; la première chose à faire est de venger les insultes à nos nationaux.

M. Chautemps voit dans l'affaire une question de colonisation et surtout une question de politique extérieure qui domine la première.

M. Deproge se demande si le chiffre d'hommes et de crédits réclamés par le gouvernement n'est pas exagéré.

M. Boissy-d'Anglas trouve qu'il y aurait avantage à envoyer le moins d'hommes possible pour faciliter la tâche de l'intendance. M. de Mahy pense que le nombre d'hommes, comme le chiffre des crédits, sont trop élevés.

D'autre part, M. de Montfort déposera un amendement ayant pour objet de réduire à 10 millions le chiffre des crédits demandés; M. de Montfort se borne à réclamer une démonstration navale.

NOUVELLES POLITIQUES

Le budget

On a distribué à la Chambre le rapport de M. Cochery, rapporteur général du budget.

La commission a réalisé 21 millions 1/2 d'économies; le gouvernement en avait déjà réalisé 22 millions 1/2; c'est donc une économie totale de 44 millions réalisée sur le budget primitif.

Poursuites refusées

Nous avons dit hier en dernière heure que la commission du Sénat était unanimement hostile aux poursuites demandées au nom des héritiers du général Ismaël Hakkhi-Pacha contre M. Guichard, président de la compagnie de Suez. M. Charles Roux, député de Marseille, se trouverait compris dans ces poursuites comme membre du conseil d'administration de la même compagnie. La commission de la Chambre est hostile à l'autorisation de poursuites; quelques députés et sénateurs cherchent même à pouvoir assimiler une demande semblable à une dénonciation calomnieuse.

Le député-soldat

Dans la commission nommée hier par la Chambre pour l'examen d'une proposition de loi de M. Mirman tendant à interdire aux étrangers l'entrée de certains conseils d'administration, M. Mirman a été élu par le 9e bureau.

On se demande quand M. Mirman viendra défendre sa proposition de loi...

Les manœuvres de forteresse

On a reconnu, à la troisième direction de la guerre, que les manœuvres de forteresse exécutées dernièrement dans le gouvernement militaire de Paris eussent exigé des bataillons d'artillerie à pied une instruction spéciale quant à l'emploi des moyens d'attaquer ou de ravitaillement.

Le ministre a décidé, en conséquence, que ces bataillons seront exercés, dès le temps de paix, à la manœuvre du matériel de chemins de fer à voie étroite dans les opérations de siège.

On va préparer un matériel exclusivement dans ce but.

L'escadre de réserve de la Méditerranée

Pendant l'absence de l'amiral Gervais, qui est allé assister aux funérailles d'Alexandre III, le commandement de l'escadre de réserve de la Méditerranée est confié au contre-amiral Prouhet.

Au ministère des colonies

Le général Bourdiaux est appelé au ministère des colonies où il s'occupera spécialement de toutes les questions pouvant intéresser la défense de nos possessions lointaines. Il sera remplacé au comité technique de l'artillerie de terre par le général du Pan, adjoint à l'inspection générale de l'artillerie de marine.

Les fraudes de Toulouse

Si l'on en croit l'*Express du Midi*, le procureur général, dès la première audience de l'affaire des fraudes électorales, demandera le renvoi et un supplément d'enquête, la Chambre des mises en accusation ayant été induite en erreur par de faux documents.

CHRONIQUE

Hier soir a eu lieu le banquet semestriel des maîtres de forge français. Au dessert, M. le baron Reille, président du comité, après avoir rappelé les conquêtes successives du fer et de l'acier dans la construction des navires, a porté un toast à ses invités, les membres des grandes compagnies de navigation. M. Lefèvre-Pontalis, vice-président des Messageries maritimes, a répondu en buvant, aux applaudissements de tous, à l'union de la métallurgie française et des grandes entreprises maritimes.

⁂

Les mesures d'exception continuent de se produire en Alsace-Lorraine.

Les autorités départementales de la Lorraine viennent de faire défense au docteur Jacquin, maire de Jouaville (Meurthe-et-Moselle), de continuer à venir exercer sa profession sur le territoire annexé. Depuis quatorze ans qu'il est établi dans son pays natal, le docteur Jacquin s'était fait une certaine clientèle dans nombre de localités limitrophes et situées au delà de la nouvelle frontière.

⁂

Hier, a eu lieu le départ des conscrits appelés pour trois ans sous les drapeaux. A Paris, la pluie tombait et les formalités de la mise en route n'en finissaient plus. On cite la désertion d'un conscrit, qui a quitté tout à coup la colonne, en face la mairie de Passy, s'enfuyant à toutes jambes, et n'a pu être rattrappé. Le nombre des conscrits mis en route pour trois ans s'élève au total de 135,032 hommes, ce qui, ajouté aux 109,611 hommes appelés pour un an, forme un total de 244.613 conscrits.

⁂

Les douaniers sont fréquemment appelés à secourir des asphyxiés par submersion; mais leur dévouement est parfois inefficace, faute d'instructions sur les mesures à prendre d'urgence en pareil cas.

Dans un but pratique et louable, le directeur général des douanes a décidé que l'énoncé du traitement récemment vulgarisé par le docteur Laborde et qui consiste dans de fortes tractions de la langue répétées et rythmées, serait imprimé et affiché dans tous les postes douaniers.

⁂

Une récente statistique de la production des livres, en Russie, montre combien rapide est, quoi qu'on en dise, le développement intellectuel du pays. En 1893, il a été publié 10,242 ouvrages divers, tirés en tout à 33 3/4 de millions d'exemplaires, contre 9,588 ouvrages pour l'année précédente et formant un total de 30 1/2 millions d'exemplaires seulement. Tous ces ouvrages ne sont point imprimés en langue russe: le quart, environ, appartient aux divers dialectes du vaste empire, polonais, allemand, celte, etc. Il y en a, dans le nombre, 443 en hébreu et 62 en français. Au point de vue du contenu, ce sont les livres d'enseignement qui sont les plus nombreux; arrivent ensuite les ouvrages de belles-lettres, puis de médecine, puis d'histoire; les ouvrages de jurisprudence viennent en dernier lieu.

⁂

On lit dans le *Journal des Débats*, à propos des théâtres:

M. Got, on le sait, se retirera au mois de janvier après cinquante années de service. Sa pen-

sion de retraite s'élèvera à 11,000 francs. Il a droit à 5,000 francs pour les vingt premières années, et à 200 francs pour chacune des années suivantes.

L'éminent sociétaire retirera également une part de 350,000 francs environ des fonds sociaux, et sa représentation d'adieux rapportera probablement 50,000 francs. En comptant que la pension de retraite est fournie au taux légal de 4 0/0, on peut chiffrer la fortune que la Comédie-Française mettra à la disposition de M. Got, le jour de son départ, au joli total de 675,000 francs.

Allons, le métier n'est pas mauvais.

***

Sous ce titre : *le Voyage de mon fils au Congo*, Mme la duchesse d'Uzès va publier un volume où se trouvent résumées les lettres et les notes du jeune et vaillant explorateur, le duc Jacques d'Uzès, mort sur la terre d'Afrique.

Le *Gaulois* en donne un extrait, où nous lisons ces lignes de Mme la duchesse d'Uzès sur son fils et l'expédition qu'il avait entreprise :

Il emmenait cinquante tirailleurs algériens, libérés du service militaire, équipés militairement, commandés par des cadres d'élite, divisés en six escouades, plus une escouade d'ouvriers hors rang. Il avait enfin autour de lui un petit état-major de quatre Européens, et c'est à la tête de ces forces et de ces ressources qu'il s'embarqua, plein d'entrain, à Marseille, le 25 avril 1892.

Toutes ces jeunesses, toutes ces bonnes volontés, toutes ces précautions, tous ces soins devaient, hélas ! aboutir à un cercueil !

J'ai cru qu'il était de mon devoir d'apporter sur le tombeau de l'enfant disparu le livre qu'on va lire et dans lequel il parle lui-même, car ces pages ne contiennent que le résumé de ses lettres, de ses notes intimes auxquelles j'ai joint simplement quelques documents officiels ou privés qui les confirment.

CHRONIQUE RELIGIEUSE

BESANÇON. — Par décision de Mgr l'archevêque :

M. l'abbé Labeuche, missionnaire diocésain, a été nommé vicaire général ;

M. l'abbé Beurier, curé-doyen de Giromagny, a été nommé curé-doyen de Belfort.

BELLEY. — On lit dans la *Semaine Religieuse :*

M. le chanoine Dulliand, doyen du chapitre de Belley, s'est doucement endormi dans la paix du Seigneur, le 3 novembre, à 11 heures du soir, dans la soixante-et-onzième année de son âge.

— Samedi dernier, trois frères de la Sainte-Famille prenaient le chemin de fer à la gare de Belley, pour se rendre à Bordeaux et de là à Montévidéo, capitale de l'Urugay. Ils vont se joindre à des confrères qui les ont précédés dans ce lointain pays, où ils travaillent à faire aimer la France, à répandre la connaissance de notre langue, et surtout à former la jeunesse au respect des lois divines et humaines.

C'est en 1889 que le supérieur de la congrégation, obéissant à l'invitation du Saint-Père, fit un premier envoi de ses Frères dans l'Uruguay. Quoique cette contrée soit catholique, l'ignorance de la religion y est telle qu'à chaque rentrée annuelle des classes, il arrive un bon nombre d'élèves de quinze à seize ans qui n'ont encore reçu aucune éducation religieuse, et qui demandent, comme premiers soins, la préparation à la première communion. Dans toutes les villes, le clergé, qui est lui-même en nombre insuffisant, appelle les Frères à son secours ; mais le nombre de ceux qui peuvent lui être envoyés est loin d'être en rapport avec les besoins. Contribuer à l'existence et à l'accroissement des œuvres qui ont pour but la formation de ces modestes ouvriers de la civilisation chrétienne, c'est donc contribuer à étendre le règne de Jésus-Christ, tout en assurent à nos écoles libres les maîtres dévoués dont elles ont besoin.

CAHORS. — La fête annuelle du bienheureux Perboyre a été célébrée au séminaire de Cahors avec une grande solennité. Mgr l'évêque a présidé les cérémonies.

A l'issue de la grand'messe, qui a été célébrée par M. Devèze, vicaire général, les séminaristes, dirigés par M. Leborne, directeur du séminaire, ont exécuté, avec entrain et avec émotion, une magnifique cantate qui est l'œuvre d'un prêtre de la Mission, M. Vidal. M. Vigouroux, organiste de la cathédrale, accompagnait le chant, dit la *Semaine*.

Le panégyrique du Bienheureux a été donné par M. l'abbé Barrière, chanoine titulaire de Clermont.

La fête ne s'est point terminée à vêpres. Le soir, après le souper, les séminaristes se sont réunis dans le jardin, autour de la statue du Bienheureux, qui se détachait rayonnante sous les feux multicolores d'une illumination splendide. Ils ont de nouveau exécuté la cantate et adressé une ardente prière au martyr ; et, après cette dernière réjouissance pieuse, ils sont rentrés dans le calme et le silence, le cœur content et l'âme remplie de résolutions généreuses.

CAMBRAI. — On lit dans la *Semaine Religieuse :*

Il vient de mourir à Londres un prêtre français, le chanoine David, né à Bayeux en 1825. Aussitôt après son ordination il s'embarqua pour l'Angleterre, pays de mission à cette époque.

Les premiers temps furent durs, et par les difficultés matérielles et par les obstacles que des protestants suscitaient contre le zèle du missionnaire. A force de courage, de patience et de vertu, il arriva à fonder aux portes de Londres, à Croydon, une grande paroisse catholique.

Longtemps les boulangers de la ville lui refusèrent le pain. L'église qu'il avait commencé à édifier fut en partie détruite par la fureur des protestants ; mais rien ne lassa sa patience, rien ne découragea son zèle, et, petit à petit, il sut se concilier les sympathies et même l'affection de tous, et il put donner à la religion catholique la place qui lui était due.

Ses œuvres matérielles, c'est une église de vastes proportions, ce sont des écoles pour les garçons et les filles, c'est une grande école industrielle reconnue et largement subventionnée par le gouvernement et que dirigent des religieuses ; c'est un couvent de jeunes filles pour les familles du pays. Aussi sa mort a-t-elle été un deuil public.

On a conduit en grande pompe le corps au cimetière. Et voici le cortège qui s'est déroulé dans les rues, où, on le sait, le port de l'habit religieux et de la soutane est interdit par une loi qui n'a jamais été abrogée. En tête, des agents de police à cheval ouvraient la marche et faisaient faire place au cortège. On n'a pas objecté les nécessités de la circulation, ce jour-là, comme on le fait hypocritement en France pour les processions. Derrière, venait la croix ; à sa suite, marchaient des enfants de chœur avec leur habit de cérémonie, les élèves des écoles catholiques de la ville, des clercs, des capucins vêtus de leur robe brune, de nombreux prêtres de divers diocèses en surplis, des chanoines en mosette ; enfin, accompagné de ses vicaires généraux, l'évêque portant la mitre blanche et la chape violette. Le corps était porté par les paroissiens, et escorté par des religieuses. Immédiatement derrière le cercueil marchait la municipalité, suivie par tous les paroissiens, par une multitude de protestants.

De chaque côté du cortège, de nombreux policemen écartaient la foule, très respectueuse d'ailleurs.

ÉTRANGER

AMÉRIQUE (*Port-d'Espagne*). — On sait que les Dominicaines de la congrégation de Sainte-Catherine de Sienne, dont la maison mère est à Etrépagny (Eure), desservent à Cocorite, près de Port-d'Espagne, un hôpital destiné aux lépreux. S. Gr. Mgr Flood, archevêque de Port-d'Espagne, ayant eu à écrire, à leur sujet, à la Sacrée-Congrégation de la Propagande, a reçu de l'archevêque de Larisse, secrétaire de cette même Congrégation, la lettre suivante que nous sommes heureux de mettre sous les yeux de nos lecteurs :

Rome, 23 juillet 1894.

Monseigneur,

La Sacrée Congrégation a reçu avec le plus grand plaisir votre dernière lettre, dans laquelle vous l'entretenez des sœurs du Tiers-Ordre de Saint-Dominique, chargées du soin des lépreux, et demandez pour elles la bénédiction apostolique, à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de leur arrivée à Port-d'Espagne. Le Souverain-Pontife a daigné faire longuement l'éloge de la charité de ces pieuses filles de saint Dominique. Il leur envoie avec affection à elles et à tous les catholiques qui vivent parmi ces lépreux, sa bénédiction apostolique et offre en présent à leur communauté une table en mosaïque représentant la très douce Mère de Dieu. Ce présent vous sera envoyé par le Rme P. procureur général des Frères-Prêcheurs, avec un crucifix bénit par le Saint-Père, que je suis heureux d'offrir à la léproserie, afin qu'il y soit conservé en mémoire de moi.

CHINE. — Le R. P. Chaigneau, missionnaire en Chine, raconte un fait curieux qui s'est passé dans son district :

Une de mes baptiseuses allait acheter une mesure de riz, quand, en passant devant un temple d'idoles, elle s'entendit appeler ainsi :

— Toi qui passes, viens ici faire une action charitable.

Cette brave femme de s'arrêter aussitôt, et, regardant d'où venait la voix, elle aperçoit, accroupi sur les marches du temple, un petit vagabond d'une dizaine d'années.

— Est-ce toi qui m'as appelée ?

— Oui.

— Que veux-tu ?

— Je veux que tu me sauves, car, vois, je vais mourir.

— Comment te sauver ?...

— Sauve-moi donc comme tu sauves les autres, donne-moi ce que tu leur donnes.

La baptiseuse lui dit :

— Moi, je suis une femme chrétienne, je suis pauvre, je n'ai rien, je ne puis donc rien te donner ; mais, si tu veux, comme tu vas mourir, je t'administrerai le baptême et tu iras au Ciel.

Alors, le petit moribond, plein de joie, de répondre : Mais, c'est ce que je voulais, seulement je ne savais pas le nom. Comment as-tu dit ? le Baptême... Vite, vite donne-le moi, je veux aller au Ciel.

— Oui, mais crois-tu qu'il n'y a qu'un Dieu ?

— Je crois et croirai tout ce que tu me diras ; mais, encore une fois, donne-moi le baptême.

La baptiseuse l'instruisit rapidement, l'exhorta à se repentir, et, prenant la petite éponge qu'elle porte toujours sur elle, la pressa sur le front du pauvre petit en disant :

— Jean, je te baptise, au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit.

Grande était la joie du nouveau chrétien.

— Je te quitte, dit la femme, je vais acheter du riz.

— Va, maintenant, merci !

Acheter une mesure de riz ne fut que l'affaire d'un instant. En repassant, la brave femme voulut voir son petit mendiant ; il était déjà mort...

J'ai été très frappé de ce fait ; aussi m'en suis-je fait répéter plusieurs fois toutes les circonstances. Béni soit le bon Dieu ! Comment ce jeune mendiant a-t-il su que cette femme pouvait sauver son âme ? Comment a-t il eu de pareils sentiments ? Le doigt de Dieu est là...

Un sermon de charité sera prêché en l'église Saint-Roch, le 18 novembre, à l'issue des vêpres, à 2 heures de l'après-midi, par le R. P. Olivier, de l'ordre de Saint-Dominique.

La quête sera faite par les dames patronesses de l'œuvre.

Les personnes qui ne pourraient y assister sont priées d'adresser leurs offrandes à Mme de Bouteiller, présidente du comité, 30, rue du Bac.

L'œuvre des Tuberculeux pauvres a pour but d'assurer aux malades les soins quotidiens et gratuits du médecin (Clinique : 26, rue Hermel, à Clignancourt), de leur donner des bons de viande, de vin et autres, nécessaires à leur rétablissement : cette cruelle maladie étant produite par la misère, la mauvaise alimentation et le surmenage.

LA QUESTION OUVRIÈRE

A PARIS

Une scission. — Nous avons enregistré quelques-uns des nombreux votes de blâme infligés, depuis quelque temps, par divers groupes à la *Petite République*. Maintenant, c'est le parti ouvrier allemaniste tout entier qui répudie cette feuille, sa politique et ses inspirateurs : MM. Goblet, Jaurès, Millerand, etc.

Dans sa dernière séance, l'Union fédérative du centre, formée des délégués de tous les groupes et syndicats adhérents au parti ouvrier socialiste révolutionnaire, a voté à l'unanimité moins deux voix la mise à l'index du journal la *Petite République*, organe de l'*Union socialiste*. Aujourd'hui, ce même parti ouvrier flétrit publiquement l'*Union* par un manifeste dont voici les principaux passages :

PARTI OUVRIER SOCIALISTE RÉVOLUTIONNAIRE (UNION FÉDÉRATIVE DU CENTRE)

Manifeste aux travailleurs,

Citoyens,

Notre parti, décidé plus que jamais à marcher révolutionnairement, d'accord avec les décisions prises dans ses nombreux congrès, affirme à nouveau sa volonté arrêtée de ne pas être confondu avec les politiciens socialistes que la routine parlementaire mène à toutes les compromissions, à tous les abandons de principes.

Aujourd'hui encore, malgré le vote de la grève générale par le congrès corporatif de Nantes, des politiciens prétendent n'avoir pas à se plier à cette résolution et à conserver leur liberté d'agir ; le parti ouvrier socialiste révolutionnaire met en garde les travailleurs contre ces factieux de la Révolution.

Entre nous, la franchise des situations s'impose. Notre parti ne veut pas marcher d'accord avec la prétendue « Union socialiste », composée en partie de membres qui ont été apostillés du fusilleur Boulanger et d'autres que l'on peut rencontrer allant encore se confesser à l'église.

Notre parti ne veut pas aider à reformer un nouveau parti radical, celui qui est mort aujourd'hui, ayant montré avec ses Floquet, ses Brisson, ses Goblet au pouvoir, ce dont il était capable contre les travailleurs.

Il veut, au contraire, qu'à ses appels à l'agitation populaire il trouve des mandataires prêts à marcher avec lui, comme, d'ailleurs, n'ont pas su le faire ni au 1er mai, ni à la Toussaint, les hommes de l'Union socialiste.

Confiant dans la révolution émancipatrice, le parti ouvrier socialiste révolutionnaire poursuit la suppression de la propriété privée du sol, du sous-sol, des instruments de travail et de toute autorité gouvernementale envers et contre toutes les réactions.

Vive la révolution ! Vive la grève générale !

A bas les protestataires d'aujourd'hui, les ministrables, les ministériels de demain !

Parmi les signataires de ce manifeste, on compte cinq députés : les citoyens Avez, Dejeante, Faberot, Groussier et Toussaint.

Entre socialistes. — La *Petite République* publie la « Réponse des élus belges au groupe socialiste français ». Voici la partie de ce document qui souligne le caractère *international* du mouvement socialiste actuel, tant en France qu'en Allemagne et en Belgique :

Placée au carrefour des nations, la Belgique est *internationale* par sa situation même.

Les grands courants d'idées qui traversent l'Europe se rencontrent chez nous avec ceux qui viennent d'outre mer, comme les fleuves qui descendent de France et d'Allemagne se confondent avec les flots des mers anglaises dans les estuaires de nos Pays-Bas.

... La France, berceau du socialisme, a exercé sur nous une profonde et bienfaisante influence.

Si le socialisme belge est aussi énergiquement idéaliste que foncièrement pratique, n'est-ce pas à vous qu'il le doit, à cette France socialiste et républicaine qui toujours donna le signal des insurrections de la liberté contre l'absolutisme, de l'égalité contre le privilège ?

N'est-ce pas de France que sont partis les deux plus grands mouvements qui aient ébranlé l'Europe moderne ?

C'est à Paris que nous avons entendu les *Dies iræ* de la Commune ; c'est à Paris encore que, vingt ans plus tard, la démocratie socialiste a décidé, pour la première fois, de fêter les Pâques fleuries du 1er mai.

L'union de tous les socialistes, frères en humanité, que cette fête symbolise, vous avez su la réaliser et la maintenir inébranlable et féconde entre tous ceux qui représentent le prolétariat français.

Nous saurons nous inspirer de vos exemples et nous vous remercions de tout cœur, chers camarades, de vos témoignages d'affection et de fraternelle solidarité.

A la salle Chayne. — Un meeting socialiste a eu lieu hier soir salle Chayne, à la Villette. Le but de cette réunion était de protester contre la condamnation du *Chambard*, et de « flétrir la famille des Perier. »

M. Gérault-Richard présidait, MM. André Lefèvre et Zévaès, de la *Petite République*, et plusieurs autres orateurs, ont soutenu le droit pour tous les citoyens de « combattre Casimir », et ils ont reproduit leurs invectives ordinaires.

Le député Clovis Hugues a entonné un hymne à M. Gérault-Richard :

Je te voudrais libre comme l'oiseau dans les tars... Cependant, je suis heureux de ta condamnation : il est bon que les jeunes comme ioi s'élèvent par la souffrance à la grande dignité de lutteur socialiste. C'est notre parti qui, en cette fin de siècle, sauvera l'honneur de la République.

Il va sans dire que la réunion a voté un ordre du jour félicitant M. Gérault-Richard et condamnant M. Casimir-Perier.

LES ANARCHISTES

A L'ÉTRANGER

Belgique. — On mande de Charleroi, qu'un attentat à la dynamite a eu lieu hier contre la maison d'un matelassier de Houdeng-Aimeries. Le rez-de-chaussée a été entièrement dévasté. Il n'y a pas eu d'accident de personnes.

Espagne. — Le Conseil d'Etat a émis avis défavorable sur le recours en grâce l'anarchiste Salvador.

Tonkin

On écrit de Marseille au *Temps :*

Les journaux du Tonkin disent qu'on a reçu des nouvelles de Mme Chaillet, la veuve du chef des douanes de Mon-Kay, qui ne se plaint pas de ses gardiens, mais qui trouve sa captivité bien longue et supplie qu'on hâte sa libération.

Le capitaine Rivière, le lieutenant Sauve et le docteur Lefebvre, de la mission Pavie, sont partis le 18 octobre pour Cho-Bo, suivis de M. Pavie lui-même huit jours après.

La région de Dong-Dang, dans le deuxième territoire militaire, est assez calme ; mais on recommande toujours aux Européens de prendre les plus grandes précautions quand ils ont à sortir hors des postes.

On s'occupe toujours du Yen-Thé sur les confins duquel toutes les forces de milice se tiennent prêtes. On croit que la situation demeurera calme jusqu'après la mise en liberté de MM. Chesnay et Logion. Le frère du chef pirate Quan-Phu, tué dernièrement près des mines de Kébab, a eu la tête tranchée, le 9 octobre, à Quang-Yen.

Une petite colonne, sous les ordres du colonel Rabier, a repoussé vers le Nord des bandes installées dans la riche vallée de Tu-Lé. Ces bandes sont actuellement cernées par les forces du colonel Servière.

Dans la province de Tien-Yen, le chef pirate Lo-San et deux de ses affiliés ont été décapités. Cette exécution va ramener le calme dans la région.

AU BRÉSIL

Après avoir éprouvé les secousses les plus terribles, le Brésil va-t-il entrer enfin dans une ère nouvelle de pacification et de progrès ? La guerre civile qui n'a pour ainsi dire pas cessé de désoler ce pays, depuis la chute de Don Pedro, va-t-elle disparaître complétement de toutes les provinces et permettre au mouvement commercial et industriel de renaître et de se développer ? D'aucuns le prétendent et manifestent les espérances les plus brillantes pour l'avenir.

Il est juste de reconnaître qu'un fait important s'est passé hier. La transmission des pouvoirs présidentiels s'est faite pour la première fois sans effusion de sang ; M. Prudente de Moraës a succédé au maréchal Peixoto sans qu'aucun trouble ne se soit produit. C'est un heureux symptôme.

Pour la première fois aussi l'élément civil succède à l'élément militaire dans la direction des affaires, et le monde des affaires envisage ce changement avec confiance.

Il semble d'ailleurs que le nouveau président ait tenu à dissiper toute inquiétude dès son premier acte. Dans son manifeste, le nouveau président fait appel au concours de tous, et assure que tous ses efforts tendront au maintien des libertés, à la garantie de la paix extérieure et intérieure et au sage contrôle des finances.

Puisse le nouveau président ne pas oublier que la population du Brésil est presque unanimement catholique, et que, pour assurer la liberté intérieure dont il parle, il a besoin de donner aux catholiques les libertés qu'ils ont le droit et le devoir de revendiquer.

JAPON MÉRIDIONAL

M. Corre, missionnaire à Kummamoto, envoie aux *Missions Catholiques* les détails suivants sur son Œuvre des catéchistes :

L'an dernier, nous avions employé six catéchistes, tous hommes. Cette année, grâces à Dieu et aux bienfaiteurs, nous avons pu y ajouter trois femmes, ce qui porte le nombre à neuf.

Des trois catéchistes-femmes, deux sont employées à Kummamoto, l'autre travaille à Yatsashiro (ville à douze lieues de Kummamoto).

Les deux de Kummamoto sont des Religieuses indigènes. L'une, Sœur Marguerite-Marie, a fait ses vœux ; l'autre, Sœur Saint-Dominique, n'est encore que novice. C'est la première fois qu'en cette province, et probablement dans tout le Japon, un missionnaire engage des Religieuses comme catéchistes. La tentative est bonne ; je suis enchanté de leur travail. Dégagées des liens du monde et des préoccupations d'avenir, elles répandent avec ardeur la connaissance de Jésus-Christ et de son Eglise, sous la double direction du missionnaire et de leur Supérieur ; elles appartiennent à une communauté de Sœurs françaises établies à Kummamoto.

Leur travail se fait au dedans du couvent, et au dehors dans la ville et les environs. Au couvent, elles instruisent les catéchumènes, femmes et enfants, qui s'y réunissent régulièrement, et donnent les premières notions de la foi aux visiteurs et visiteuses qui viennent, en passant, demander des explications.

Au dehors du couvent, elles visitent les familles pour les instruire et les encourager. C'est beau de les voir, avec leur costume religieux, traverser les rues de cette grande ville païenne, en compagnie d'une enfant qui leur sert de gardienne. Les deux Sœurs ne vont point ensemble, mais séparément, afin de faire plus de travail.

La troisième catéchiste-femme, celle de Yatsashiro, est une séculière non mariée, et qui s'appelle Yamamoto-Saki. Elle est la fondatrice de ce poste où elle prépare au baptême les premières converties.

Le résultat combiné des catéchismes des deux sexes, pour cet exercice 1893-1894, est de quatre-vingt-cinq baptêmes. Le nombre des catéchumènes qu'ils ont instruits régulièrement et qui ne sont pas encore baptisés est de soixante-douze. En dehors de cela, ils ont, par occasion, expliqué la doctrine à un très grand nombre de personnes. *Deo gratias*, et merci aux bienfaiteurs !

Je rappelle que l'entretien d'un catéchiste revient à près de cinq cents francs par an ; celui d'une catéchiste (religieuse ou autre), à trois cents francs seulement. Celui qui entretient un catéchiste ou une catéchiste, est, devant Dieu et son Eglise, comme s'il se faisait lui-même missionnaire.

A SAINT-PÉTERSBOURG

La population de Saint-Pétersbourg continue à défiler devant la dépouille du tsar Alexandre III, sans incident.

Deux services sont célébrés chaque jour, l'un à deux heures de l'après-midi, l'autre à huit heures du soir.

L'empereur et l'impératrice qui habitent le palais Anitchkoff, toute la famille impériale et les personnes de la cour se rendent deux fois par jour à la forteresse en voiture, sans escorte.

La population se presse sur le passage des grands ducs, les salue en silence et avec un profond respect. Chaque soir, entre neuf et dix heures sont admises dans la forteresse les députations portant des couronnes qui, la plupart, sont en argent.

Le bruit court que les obsèques de l'empereur Alexandre III auront lieu lundi prochain.

***

Le jour de l'enterrement, un service solennel sera célébré en l'église de la rue Daru.

Les prières commenceront dès huit heures du matin.

A onze heures, au moment du service solennel, arrivera le président de la République, accompagné de tous les membres des maisons civile et militaire de l'Elysée.

Sont invités à la cérémonie, en dehors des membres du corps diplomatique, le président du conseil et les ministres, les présidents du Sénat et de la Chambre et tous les hauts fonctionnaires civils et militaires.

Le président de la République assistera, après la cérémonie, au défilé des troupes de la garnison de Paris qui rendront les honneurs militaires à l'empereur défunt.

Les délégués de la colonie russe quitteront Paris ce soir, se rendant à Saint-Pétersbourg.

ETRANGER

ALLEMAGNE

Berlin, 15 novembre.

La prochaine session du Reichstag s'ouvrira le 5 décembre, comme d'habitude, par le discours du trône, après cette cérémonie qui aura lieu le matin au palais impérial, Guillaume II assistera à l'inauguration de la nouvelle salle des séances.

Il est probable que les députés tiendront encore leur première réunion officielle dans le vieux bâtiment de la Leipziger-Strasse, et que le président dira quelques mots d'adieu à la demeure qui, pendant vingt-trois ans, a abrité le Parlement de l'empire.

AUTRICHE-HONGRIE

Budapest, 15 novembre.

Le comte Albert Csaky, ancien ministre des cultes, de Hongrie, qui avait quitté la politique, pour accepter un haut poste à la cour de l'empereur François-Joseph, a décidé de rentrer dans l'arène parlementaire.

Le comte Csaky se porte candidat à la députation ; au cas où il serait élu, il renoncerait au poste qu'il occupe à la cour.

ETATS-UNIS

Washington, 15 novembre.

M. Cleveland dément qu'une dissidence existe entre lui et M. Carlisle au sujet de la nouvelle émission, et dit qu'il regretterait qu'une idée de résignation vînt à M. Carlisle au moment où il fait tant pour son pays.

M. Cleveland a déclaré :

« Nous avons exactement les mêmes vues sur l'émission. Si le projet financier est soumis au Congrès, il aura ma signature et mon appui, mais il sera l'œuvre de M. Carlisle. »

ITALIE

Rome, 15 novembre.

M. Boselli et M. Sonnino, le ministre des finances et le ministre du trésor ne sont pas d'accord, M. Sonnino n'est pas rassuré sur l'issue des projets financiers et M. Boselli, au contraire, est plein de confiance dans ses prévisions.

La situation est tendue entre les deux ministres et l'on assure même qu'ils n'ont plus ensemble de rapports directs.

M. Crispi, porté d'ailleurs vers les idées de M. Sonnino, serait intervenu pour assurer les relations entre eux.

MAROC

On écrit de Tanger :

On vient ici de recevoir la nouvelle, que le télégraphe vous aura déjà transmise, de l'assassinat, auprès de Casablanca, d'un sujet allemand, Franz Neumann. Ce brave homme a été en effet dépouillé et laissé mort sur place, à quelques kilomètres de la ville, par des maraudeurs.

Il semble exister dans cette partie du Maroc, le long de la côte, depuis la ville de R'bat, comme un centre de fanatisme et de haine contre les étrangers. Ces sentiments se manifestent naturellement avec d'autant plus de force et de fréquence que les indigènes savent la cour marocaine éloignée, en ce moment à Fez, et le pouvoir central peu affermi encore.

Il y a environ deux mois, l'agent consulaire de France à R'bat recevait, dans la rue, sans aucun motif, un vigoureux coup de bâton d'un individu qui s'enfuyait ensuite et que le gouverneur de la ville se déclarait impuissant à faire arrêter. Une réparation fut obtenue, comme on l'obtient toujours en pareil cas, c'est-à-dire excuse du pacha et peut-être même indemnité, puis le coupable, s'il n'est en état de racheter les bonnes grâces du gouvernement marocain, est arrêté, emprisonné la plupart du temps pour la forme, à moins qu'il ne réussisse à s'esquiver dans un des nombreux territoires du pays où l'autorité gouvernementale ne peut prétendre.

ROUMANIE

Belgrade, 15 novembre.

Le roi est parti de bonne heure ce matin pour Vienne, d'où il continuera son voyage à Saint-Pétersbourg par Varsovie. Jusqu'à la frontière russe il voyagera incognito.

Une proclamation royale confie la régence au conseil des ministres pendant son absence.

En prenant aujourd'hui congé des personnes qui l'avaient accompagné à la gare, le roi Alexandre a assuré à M. Christitch, président du conseil des ministres, qu'il avait une entière confiance en lui.

Il a fait cette déclaration formelle pour démentir les bruits de crise ministérielle répandus chaque jour dans une mauvaise intention et les opinions émises dans le but de faire considérer le gouvernement actuel comme instable et provisoire.

Le roi Alexandre a exprimé également sa satisfaction au ministre des finances au sujet de la ligne de conduite qu'il a adoptée.

RUSSIE

Insérons, sous réserves, la nouvelle télégraphiée au *Times* par son correspondant de Vienne, et d'après laquelle le prince Lobanoff, ambassadeur de Russie près la cour d'Autriche, serait probablement nommé chancelier de l'empire russe. On a aussi parlé, à cette occasion, du comte Schouvaloff, ambassadeur à Berlin.

Rappelons que le poste de chancelier en Russie est vacant depuis la mort du prince Gortchakof, en 1883.

ACADÉMIE des Inscriptions et Belles-lettres

L'Académie a tenu aujourd'hui vendredi, 16 novembre, sa séance publique annuelle. M. Paul Meyer, président, a proclamé les prix. M. Diehl, professeur à la Faculté des lettres de Nancy, a obtenu le prix de l'Académie pour son mémoire sur l'*Histoire de la domination byzantine en Afrique*.

M. GUILHIERMOZ obtient la 1re médaille, M. HÉRON la 2e, MM. MALLET et CLERVAL la 3e pour leurs travaux *sur les antiquités de la France*. MM. GSELLI, ISNARD, BERTRAND DE BROUSSILLON, les RR. PP. BELON et BALME, le comte DE BEAUCHESNE, M. DE TREMAULT, obtiennent des mentions.

Le prix de *numismatique* est décerné à M. MAURICE PROU.

Le premier prix *Gobert* à M. A GIRY, pour son manuel de diplomatique, et le second prix à M. l'abbé MARCHAND pour son livre sur le maréchal de Vieilleville.

Le prix *Bordin* à M. BENEDITE. Le prix *Fould* à M. GRUYER ; le prix *Brunet* est partagé entre MM. TOURNEUX, CASTAN, RENOUARD, VINSON ; le prix *Julien* entre MM. de GROOT et CHAVANNES.

Le prix *Delalande* est décerné à M. MALLET.

Le prix de *la Grange* à M. BONNANDAC ; la fondation *Garnier* est partagée entre M. FOUREAU et Mgr LE ROY, évêque du Gabon ; la fondation *Piot* entre MM. de la BLANCHÈRE, BABELON, BARTHÉLEMY, R. P. DELATTRE, CHANTRE, COUVE, et une subvention de 10,000 fr. payables en 3 ans pour publier les manuscrits numismatiques laissés par M. WADDINGTON. Le prix *Sainton* est partagé entre MM. DERENBOURG, CASANOVA, VIRLA HENRY.

Le président a ensuite annoncé les sujets de concours pour 1894 et fait dans un discours intéressant le résumé de l'œuvre de l'Académie pendant l'année écoulée, en payant un tribut de regrets aux morts, sir Austin, Layard, le commandeur de Rossi, Hodgson, Whilney, Fabretti correspondants étrangers. Il a fait ensuite l'éloge des lauréats.

La vie et les travaux d'Alfred Maury

M. H. Wallon, secrétaire perpétuel, a pris ensuite la parole pour lire une notice sur M. Alfred Maury, membre de l'Académie, décédé.

La mort d'Alfred Maury, a-t-il dit, a été pour notre Académie une perte des plus sensibles. Par la variété de ses connaissances, par l'immensité de son érudition, il tenait une place considérable dans nos diverses commissions d'études. En nous quittant, il a laissé dans la compagnie un vide qui ne sera point facilement comblé. Par quels efforts d'énergie et de persévérance et à travers quelles vicissitudes il en était arrivé à la haute position qu'il occupait parmi nous, c'est ce que je me propose de dire dans un exposé succint de sa vie et de ses travaux.

Alfred Maury est né à Meaux le 23 mars 1817. Son grand-père, homme d'affaires, rendu suspect par sa trop noble et trop religieuse clientèle et dénoncé comme royaliste, avait dû se cacher sous la Terreur ; ce qui le fit inscrire sur la liste des émigrés et, à ce titre, aurait pu lui coûter la vie, s'il n'avait réussi à s'en faire rayer après la chute de Robespierre. Son père, élève de l'Ecole polytechnique, était ingénieur des ponts-et-chaussées (1), monarchiste par tempérament et par tradition de famille, libéral selon l'esprit du temps. Sa mère, femme de grande piété, veilla toujours sur lui avec la plus tendre sollicitude, et à son tour il lui prodigua les soins les plus attentifs jusqu'à la fin. C'est de son père et de sa mère qu'il reçut les premières leçons, mais des maîtres étrangers étaient associés à cette éducation toute domestique. Le maître d'écriture fut un soldat de Marengo, et plus tard le maître d'armes un grenadier de Waterloo : on comprend que plus d'un souvenir de bataille se soit mêlé à cet enseignement. Les langues anciennes réclamaient des professeurs d'autre origine. Le principal du collège de Meaux, mécontent de voir que M. l'ingénieur des ponts-et-chaussées parût faire peu de cas de sa maison, avait mis l'interdit sur ses régents : il fallut recourir au séminaire. On y trouva un jeune ecclésiastique, à qui Alfred Maury témoigna toujours une sincère affection. Quant aux mathématiques, il n'était pas besoin de chercher de professeur au-dehors ; mais le père mourut beaucoup trop tôt pour sa famille (21 juin 1831)....

(1) Nommé ingénieur en chef en 1829, il fut chargé de la reconstruction du pont de Trilport, à six lieues de Meaux, ce qui lui permettait de resider encore dans cette ville.

M. Vallon dit alors les débuts difficiles du jeune homme et ses habitudes de travail jusqu'au jour où il entra à la Bibliothèque royale avec 1,200 fr. d'appointements et devint le collaboratenr de M. de Clarac, conservateur des antiques du Louvre. Maury devint ensuite bibliothécaire de l'Institut. Il publie à ce moment *Les légendes pieuses du moyen âge et les fées du moyen âge*. M. Vallon reproche à M. Maury de considérer tout le surnaturel comme faux. A ce moment, M. Maury étudiait à la fois le droit et la médecine et collaborait à la *Revue archéologique*.

Une grande bataille se livrait alors (1843-1844) à l'Académie des Inscriptions à propos d'un cœur trouvé à la Sainte-Chapelle, devant l'autel, et qu'on disait être le cœur de saint Louis. Plusieurs étaient pour : Letronne, une grave autorité, était contre. A Maury résuma le débat, inclinant du côté de Letronne, et des textes publiés depuis ont prouvé qu'il avait raison. L'habileté de notre confrère en ces matières était déjà assez reconnue pour que M. Adolphe Régnier lui confiât la rédaction d'un *Manuel d'archéologie* à l'usae du jeune comte de Paris. Il est vrai que le prince n'eut pas à s'en servir ; l'ouvrage ne fut terminé qu'en 1847, et il fut perdu, l'année suivante, dans le pillage des Tuileries.

Maury travaillait beaucoup, mais les voyages le reposaient.

Il en avait pris l'habitude et il y consacrait, chaque année, une partie des émoluments que ses articles lui procuraient : voyage en Normandie, sur la Loire, en Bretagne ; voyage en Suisse et jusqu'en Italie, à plusieurs reprises ; voyage aux Pyrénées et jusqu'en Espagne ; voyage en Belgique et en Hollande ; voyage en Angleterre, en Irlande et en Ecosse ; il alla en Suisse dix fois et passa la Manche quinze fois, au moins, dans sa vie ; voyage sur le Rhin et en Allemagne jusqu'à Berlin, voyage en Grèce et au-delà jusqu'à Constantinople, grand voyage cette fois : il y employa ce que lui avait rapporté son *Manuel d'archéologie* à l'usage du comte de Paris. Mais était-ce vraiment une interruption dans ses études ? Il y trouvait toujours quelque chose à apprendre, quant à la langue (1) ou caractère des habitants et des contrées.

Quand il rentrait, il se remettait au travail et M. Vallon énumère les publications nombreuses qu'on lui doit. Vint la révolution de février.

Il fit son service dans la garde nationale au 15 mai ; il l'aurait fait aussi, jusqu'au bout, aux journées de juin, si, après les fusillades du vendredi dans le quartier Latin, souffrant de rhumatismes et autorisé par son capitaine à se reposer le lendemain, il n'avait voulu en profiter pour aller mettre en sûreté, chez son oncle Picard, à Auteuil, les valeurs que sa mère, réfugiée chez son frère aîné à Metz, après le 15 mai, lui avait laissées à Paris. Il nous a raconté lui-même comment, partis, lui et son plus jeune frère, de la rue Hautefeuille pour Auteuil, ils étaient arrivés... à Meaux, en passant par les Batignolles, Saint-Denis, Gonesse, Dammartin et Villers-Cotterets ! Encore, après tous les crochets que suppose un pareil itinéraire, faillirent-ils ne pas arriver à Meaux ; car à Villers-Cotterets, les gardes nationaux, qui s'apprêtaient à marcher sur Paris, les prirent pour des insurgés fugitifs et les menèrent, comme tels, à un comité de surveillance improvisé. Passeports ni papiers ne servirent : il fallait être connu de quelqu'un du pays. L'excellente mémoire d'Alfred Maury lui vint en aide dans cette circonstance. Il se rappela un cantonnier de son père, qui s'était retiré à Villers-Cotterets. Il le nomma : — c'était le capitaine des pompiers ! et il était dans la salle voisine. La reconnaissance n'était pas facile après vingt années écoulées : on change de onze à trente et un ans ; mais une confrontation de vieux souvenirs y suppléa. Le capitaine des pompiers répondit des deux jeunes hommes, et toutefois, il leur donna le conseil de partir pour Meaux sans retard, car les têtes étaient montées : il eût été si commode de tomber sur les insurgés de Paris, sans sortir de Villers-Cotterets ! A Meaux, les les deux frères retrouvèrent aussi la garde nationale en armes. Un premier détachement était déjà en route pour sauver la capitale : ils partirent avec le second. A leur arrivée, la capitale était sauvée. Mais l'insurrection inspirait toujours quelques craintes, et Maury, reprenant son service, qu'il regrettait d'avoir abandonné, eut encore le temps de faire des patrouilles, ou de crier, posé en sentinelle : « Sentinelle, prenez garde à vous ! »

M. Wallon raconte comment Maury devint le collaborateur de Napoléon III pour sa vie de César et la part qu'il prit aux travaux de l'Académie des Inscriptions qu'il présida en 1875.

Il le montre directeur des archives nationales et professeur au collège de France, dit sa belle conduite pendant la commune, comment il sauva les archives et comment il apprit un jour, par le *Journal Officiel*, qu'il était admis à la retraite.

Il ne fit pas valoir ses droits à la retraite, car il occupait au Collège de France une chaire qu'un arrêté ministériel, même un décret du président de la République, ne pouvait pas lui ôter arbitrairemont, et il resta professeur. Il continua donc de parcourir le cycle immense que le titre même de sa chaire (*histoire et morale*) lui avait permis de se tracer, jusqu'au jour où une insolation, qui le frappa aux funérailles de l'un de nos confrères, devint l'origine du mal cruel qui l'atteignit et le tint éloigné de nous près de trois ans avant la suprême séparation (2 février 1892). Spiritualiste dans toute sa vie, inclinant vers le protestantisme après son mariage, il avait fini par se rapprocher de l'Eglise au sein de laquelle il était né, dont il avait reçu les enseignements dans son enfance ; et par son testament (1884) il exprima la volonté d'être inhumé en catholique, comme sa pieuse mère l'aurait voulu.

Alfred Maury appartenait à de nombreuses sociétés savantes, nationales et étrangères. Il était commandeur de la Légion d'honneur....

Sous-bibliothécaire de l'Institut il avait vu, pendant plusieurs années, venir à sa petite table les membres de toutes les académies, qui avaient à lui demander un livre, le plus souvent à le consulter sur la bibliographie d'un sujet, et qui s'attardaient à causer avec lui, échangeant des souvenirs, féconds en anecdotes (1). C'était tel de ces architectes dont Louis-Philippe employait les talents et savait supporter les rudesses, qui un jour dit au roi : « Sire, je vois bien que nous ne pouvons plus vivre ensemble. » — « Il y a longtemps, repartit le roi, que je m'en apercevais, mais je n'osais pas vous le dire ; » ou bien encore tel

(1) A. Maury savait généralement la langue des pays où il voyageait. Il avait appris le hollandais pour aller en Hollande, mais trop imparfaitement encore ; il dut en revenir au français. En Bretagne, il s'était contenté d'apprendre les mots usuels : c'est ainsi qu'il put se faire servir dans une auberge du pays bas-breton ; mais il avait négligé de prendre les noms des fruits : voulant avoir pour son dessert une poire et ne pouvant se faire entendre, il recourut au dessin. L'aubergiste comprit : — il lui apporta une motte de beurre !

(1) A propos d'Horace Vernet et de son habitude de dessiner toujours, quand il avait du papier devant lui et une plume à sa portée, Maury nous dit que les garçons de salle, qui, chaque semaine, à l'issue de la séance de l'académie des Beaux-Arts enlevaient les papiers laissés sur les tables, en tiraient un fort joli profit.

illustre géomètre, très justement soucieux de la correction en toute chose, qui courait dans la rue du Jardinet, criant : Ne tirez pas ! ne tirez pas ! On était dans les années d'émeute. Venait-on de dresser au coin de la rue quelque nouvelle barricade ? les petits marchands allaient fermer leurs boutiques ; le proto de l'imprimerie Bachelier ouvrit sa fenêtre ; on lui criait de ne pas tirer la feuille qu'il allait mettre sous presse. Citons seulement encore ce fait qui serait assurément bien incroyable, si le héros de l'aventure, notre confrère à l'Académie des Inscriptions, lieutenant-colonel en 1815, ne l'avait raconté lui-même à Maury (et il n'était ni Gascon ni Marseillais) : A Waterloo, au plus fort de la lutte, harassé par des veilles prolongées, il tomba de sommeil sur le champ de bataille et resta, près de deux heures, endormi parmi les morts !

Bibliothécaire des Tuileries, attaché aux travaux de Napoléon III, Maury devait voir bien plus de monde à la cour. Il avait son bureau dans la pièce attenante au cabinet du prince. Il fallait traverser cet avant-cabinet pour arriver chez l'empereur. Il y vit donc passer bien des hommes de haut rang ; et le premier huissier, attaché de tout temps à ce service, un ancien serviteur de la reine Hortense, personnage à sa manière, d'une figure très originale, devenu familier avec lui, ne manquait pas de lui faire connaître, non sans joindre au nom plus d'une anecdote, ceux qu'il ne connaissait pas. Ajoutez tous ceux qu'il rencontrait à la table de l'empereur et dans les fêtes où il était admis, pendant les séjours à Saint-Cloud, à Fontainebleau, à Compiègne, dans les réceptions du Palais-Royal, dans les salons de la princesse Julie Bonaparte et dans les soirées des ministres, des hauts dignitaires, où, d'ailleurs, il restait le moins possible, le temps de voir, comme il le dit lui-même, « le temps de voir ceux qui y venaient ». Il a donc vu beaucoup et de près : « J'étais, dit-il, un peu comme ceux qui regardent la comédie dans les coulisses ». Ce qu'il a vu, ce qu'il a su est consigné dans ses *Souvenirs d'un homme de lettre* ; souvenirs à la façon de Saint-Simon. Je ne le dis pas pour en faire un éloge qui serait, par son exagération, un mauvais compliment. On n'y trouve pas cette fougue prestigieuse, cette passion enfiévrée de courtisan superbe et envieux, ce souffle du grand écrivain, qui, dans Saint-Simon, nous emporte. Notre confrère est si loin de toute prétention à cet égard qu'il demande très modestement dans son testament que ses Mémoires ne soient publiés par l'Institut « qu'après avoir été revisés et corrigés pour le style par celui qui se chargera bénévolement de cette publication » ; d'ailleurs ses relations de famille, dont il se plaît à parler beaucoup, n'offrent pas l'intérêt historique de l'entourage de Saint-Simon, et la cour de Napoléon III est un peu pâle auprès de celle de Louis XIV ; mais, comme Saint-Simon, il dit ce qu'il sait de chacun. Le « mur de la vie privée » est pour lui percé de bien des fenêtres. Aussi, en exprimant le vœu que ses Mémoires fussent communiqués à tous, a-t-il voulu qu'on ne les publiât point « avant dix ans depuis sa mort ». Le secret en sera donc gardé jusque-là ; mais alors...

Liber scriptus proferetur
In quo totum continetur
Unde mundus judicetur.

Disons pourtant que si la publication en est interdite avant ce terme, elle n'est pas imposée à l'heure où elle sera permise. L'Institut, en qui Alfred Maury s'est confié, sera juge de ce qu'il conviendra de faire, par respect pour ses intentions et pour ses droits d'écrivain. C'est un devoir dont il saura s'acquitter envers un confrère dont il a toujours estimé le caractère autant que le talent ; et notre Académie qui a été fière de le posséder, qui l'a suivi de tant de regrets jusqu'à la tombe, sera la première à veiller à ce que l'œuvre à laquelle il a consacré les dernières années de sa vie, où il a déposé toute sa pensée et comme il le dit les enseignements de son expérience, où il se survit à lui-même, subsiste selon sa volonté : ce sera notre manière de lui témoigner le prix que nous attachons à l'honneur de son nom.

Après cette très intéressante lecture dont nous n'avons pu donner que des extraits, M. Homolle a lu un travail sur les fouilles de Delphes.

NÉCROLOGIE

On annonce la mort de :

Sir Thomas Mathews Charles Symonds, un des huit officiers généraux de la marine britannique portant le titre, équivalent à celui de général de brigade dans l'armée de terre, d'amiral de la flotte, décédé en sa résidence de Sunny hill, à Torquay, après une longue maladie. Né en 1811, il était entré dans la marine en 1825, était devenu contre-amiral en 1860, vice-amiral en 1871, amiral de la flotte huit ans plus tard, et avait pris sa retraite en 1881. En 1854, au siège de Sébastopol, l'amiral Symonds (alors capitaine), commandait l'*Aréthuse*.

— M. le docteur de Krat Œrgel, assistant de l'institut hygiénique de Hambourg, décédé à vingt-neuf ans, pour s'être, au cours d'expériences bactériologiques, inoculé le virus du choléra.

ECHOS DE PARTOUT

Le président de la République vient d'envoyer à l'Hôtel-Dieu, à l'hôpital Tenon at au Val-de-Grâce, un lot important de gibier provenant des tirés de Marly et dont la destruction avait été jugée nécessaire par suite de la remise des chasses présidentielles, causée par la mort de l'empereur de Russie.

—o— Le gouvernement turc vient de charger le docteur Nicolle, fondateur et directeur de l'Institut bactériologique de Constantinople, d'un cours spécial de sérothérapie fait à l'hôpital militaire de Haïdar pacha. La méthode pour la guérison du croup découverte par le docteur Roux a déjà été appliquée avec grand succès, tant par le docteur Nicolle que par d'autres médecins, sur plusieurs enfants malades à Constantinople.

—o— A l'exposition de chrysanthèmes figure le kiku, l'une des plus belles variétés de la fleur chère aux Japonais ; nos jardiniers l'appellent « blason du mikado ».

C'est l'emblème de l'empire des fleurs et l'impérial kiku a sa fête spéciale au Japon.

—o— M. le duc d'Orléans s'embarque ce matin pour Ostende, où l'attendront quelques amis.

M. Dufeuille rentre à Paris aujourd'hui.

—o— L'Académie française a tenu hier sa séance hebdomadaire sous la présidence de M. Octave Gréard, directeur, assisté de M. François Coppée, chancelier, et de M. Camille Doucet, secrétaire perpétuel.

M. A. Lacaussade annonce qu'il se présente comme candidat au fauteuil devenu vacant par la mort de Leconte de Lisle.

La séance publique annuelle de l'Académie aura lieu jeudi prochain, 22 novembre, à une heure de l'après-midi ; M. Camille Doucet lira son rapport sur les ouvrages couronnés par l'Académie et sur les concours littéraires ; le discours pour les prix de vertu sera prononcé par M. Ludovic Halévy, président ; à la fin de la séance, M. Edouard Pailleron lira une notice sur Eugène Labiche.

Le jour de l'élection à faire en remplacement de Leconte de Lisle reste fixé au jeudi 6 décembre.

—o— Le ministre de l'instruction publique est autorisé à accepter, au nom de l'État, une armure en fer repoussé de la fin du seizième siècle, léguée au musée du Louvre par Mme Henry, née Guébin, armure évaluée à la somme de 30,000 francs.

—o— M. Eugène Guillaume, directeur de l'école française à la villa Médicis, est parti hier matin pour Rome.

—o— Les jeunes artistes qui désireraient se porter candidats, pour l'année 1895, aux bourses fondées par le conseil général de la Seine, sont invités à se faire inscrire à l'Hôtel de Ville, en apportant les justifications nécessaires.

—o— Berlin, 16 novembre. — On annonce dans les cercles de la cour que l'empereur Guillaume II, vient de terminer les paroles et la musique d'un opéra en un acte, qui ne tarderait pas à paraître sur la scène.

EXPLORATIONS

L'explorateur suédois Ohlin, qui était allé dans les régions polaires à la recherche des savants suédois Bjœrling et Kallstenins, est rentré en Suède. Il avait trouvé dans les glaces un squelette et des fragments de papiers qu'après un examen sommaire on avait jugés être des morceaux du journal de Bjœrlin ; aujourd'hui cette supposition est écartée ; toutefois on est certain que l'expédition, très légèrement conduite, est perdue.

Tribunaux

DEUX EMPLOYÉS D'OCTROI

Deux employés d'octroi, Gorgeons et Lorin, ont comparu hier devant la cour d'assises de la Seine sous l'accusation de détournements s'élevant à une trentaine de mille francs.

Il est évident, dit l'acte d'accusation, que les totaux portés aux différents carnets ou registres devant concorder, « une simple vérification eût fait découvrir la fraude. Mais les chefs hiérarchiques des prévenus ne contrôlaient pas leur travail. »

Cette constatation faite par le parquet a éclaté encore plus ouvertement à l'audience.

Les débats ont démontré que l'administration de l'octroi a besoin d'être réformée.

Me Lévy Alvarès, qui défendait Lorin, a expliqué comment « les droits sont tarifés par des employés qui débutent dans l'administration, et comment erreurs sur erreur, forçant ceux qui sont chargés de percevoir les droits à faire de véritables tours d'adresse pour s'en tirer et ne pas voir disparaître leur traitement dans les erreurs auxquelles ils sont exposés bien malgré eux ».

Gorgeons et Lorin ont été acquittés.

TOUJOURS A LA MAGISTRATURE.

Un récidiviste, Chevillard, venait d'être condamné pour la trente-huitième fois à deux mois de prison quand, dans un accès de fureur inattendu, il s'écria :

— Tas de crapules ! Vous n'êtes tous que des canailles, on devrait vous fusiller !

Ayant maintenu ses paroles, il a été condamné, séance tenante, à deux ans de prison.

G. D,

DERNIÈRE HEURE

Ministère des finances

Par décrets rendus sur la proposition du ministre des finances, sont nommés receveurs particuliers des finances.

A Mayenne (Mayenne), M. Garnier, receveur des finances de Château-Gontier (Mayenne).

A Château-Gontier, M. Marchis, receveur des finances de Rocroi (Ardennes).

A Rocroi, M. Jaillon, receveur des finances à Montmédy (Meuse).

A Montmédy, M. Pignerol, receveur des finances à Saint-Julien. (Haute-Savoie).

A Saint-Julien, M. Miquet, contrôleur principal des contributions directes.

A Lavaur (Tarn), M. Bost-Lamondie, receveur des finances à Saint-Sever (Landes).

A Saint-Sever (Landes), M. Rey, percepteur de 2e classe des contributions indirectes.

A Quimper (Finistère, M. Lemoine, receveur des finances de Bagnères (Hautes-Pyrénées).

A Bagnères, M. Baumé, percepteur de 1re classe des contributions directes.

A Mellos (Deux-Sèvres), M. Bosse, percepteur de 1re classe de contributions directes.

A Pamiers (Ariège), M. Andurand, receveur des finances de Largentière (Ardèche).

A Largentière, M. Mordant, percepteur de première classe des contributions directes.

Au ministère de l'Agriculture

Le conseil supérieur de l'agriculture se réunit à 2 heures cette après-midi sous la présidence de M. Viger ministre de l'agriculture.

Le groupe progressiste à l'Elysée

Ce matin, comme nous l'avons annoncé, MM. Gustave Isambert, Daulau, Thomson, Chaudey, Herbet, Philippon, membre du groupe progressiste, ont été reçus par M. Casimir-Perier.

M. Isambert a exposé la situation dont ses collègues et lui étaient chargés : le groupe est unanime dans ses sentiments de respect et d'estime pour le président de la République, mais considère que le pays a lieu d'être ému par une manœuvre des partis réactionnaires qui affectent de prendre sous leur protection le chef de l'Etat et par une autre manœuvre qui s'efforce d'atteindre la stabilité républicaine et la confusion des responsabilités.

Le groupe est décidé à résister à ces deux courants.

Le président a répondu qu'en effet la campagne qui est menée pour dénaturer son caractère et ses tendances est la plus dangereuse ; il appartient tout entier à la République.

Il n'a jamais fait œuvre de réaction ; on lui a reproché le passé des siens, alors que tout indique que les siens ont sans cesse marché vers l'avenir. Lui, personnellement, pense qu'il faut se diriger vers le progrès ; il ne sera jamais l'homme d'un parti.

M. Thomson a indiqué que d'autres démarches dans le même sens seront faites par les autres groupes républicains.

Dissolution de conseil municipal

Par décret du président de la République, rendu sur la proposition du président du conseil, ministre de l'intérieur et des cultes, le conseil municipal de Sers (Hautes-Pyrénées) est dissous.

Cette assemblée se trouvant divisée en deux fractions opposées et numériquement égales, aucune des affaires qui lui sont soumises ne peut aboutir.

L'attentat de Merian

Rome, 16 novembre.

Il ne s'agit, dans le cas du suisse Ambroise Meser Merian, arrêté à San-Remo sous l'inculpation d'attentat contre le grand-duc Michel Michaïlowitch, que d'une vengeance personnelle et non d'un complot anarchique. Cet individu, renvoyé de la maison du grand-duc où il avait servi quelques mois, avait résolu de commettre son crime pendant un court séjour de ce prince à San Remo.

La Chambre belge

Bruxelles, 16 novembre.

On redoute pour la séance d'aujourd'hui de nouvelles scènes de violence de la part des socialistes qui semblent décidés à obtenir coûte que coûte l'invalidation de M. Wœste, ministre d'Etat, dont l'élection à Alost est contestée. On assure que M. Wandervelde posera également, en demandant l'urgence, la question de la création immédiate d'un ministère du travail.

M. de Burlet a déjà promis cette création, en termes, d'ailleurs, quelque peu évasifs.

L'empereur de Chine

Londres, 16 novembre.

L'empereur de Chine a réellement reçu, à l'occasion des fêtes de l'anniversaire de l'impératrice mère, tout le corps diplomatique en audience solennelle. L'entrevue très gracieuse de la part du souverain, n'a donné lieu à aucun incident.

La tempête en Angleterre

Londres, 16 novembre.

Les nouvelles de provinces sont pleines de renseignements sur la tempête. D'un grand nombre de régions maritimes, arrivent des avis annonçant la perte de vaisseaux, la disparition de leurs équipages. 22 personnes ont péri dans un seul accident, celui du *Londonderry*, qui revenait de Hambourg et gagnait l'Irlande ; le navire a sombré dans la mer du Nord. La ville de Bath et la région sont inondées. A Maidenhead, plusieurs habitations ont été isolées par les eaux et leurs habitants ont péri.

Inondations à Chypre

Londres, 16 novembre.

On télégraphie de Lamaca.

« Des inondations terribles ont eu lieu à Limassol, une partie de la ville est inhabitable. 22 personnes ont été noyées. Beaucoup d'animaux ont péri. Sir W. Sendall, haut commissaire, s'est rendu à Limassol pour se rendre compte de la situation. »

Le brouillard à Paris

Ce matin, les bateaux faisant le service des voyageurs sur la Seine, ont dû interrompre leur service à 8 h. 1/2, par suite de l'intensité du brouillard, ils ont pu le reprendre à 9 h. 20.

NOUVELLES DIVERSES

Etat général de l'atmosphère. — Vendredi 16 novembre. — Le baromètre est en hausse sur tout le continent. Une zone de pression inférieure à 760 m/m couvre toujours la Scandinavie et les Iles-Britanniques (Stornoway 743 m/m) tandis que les fortes pressions de la Russie se sont étendues à l'Autriche. Le vent est assez fort ou modéré du Sud-Ouest sur la Manche et la Bretagne, faible de l'Est en Provence. Des pluies sont signalées sur la Scandinavie, les Iles-Britanniques ; en France, elles ont été générales ; on a recueilli 45 m/m d'eau à Lyon et à Belfort, 22 à Biarritz et de la neige est tombée au ballon de Servance ainsi qu'au Pic-du-Midi.

La température s'est abaissée ; elle était ce matin de 1° à Haparanda, 2° à Paris, 4° à Clermont, 16° à Alger, 18° à Sfax. — On notait 3° au Ventoux, 0° au Puy-de-Dôme, — 6° au Pic-du-Midi.

En France, le ciel devient nuageux ou brumeux, quelques pluies sont encore probables ; la température va se relever. — A Paris, hier l'après-midi, ciel couvert : ce matin, brouillard. Température hier maximum : 12°7 ; min : 2°3 ; moy. : 9°6, supérieure de 3°7 à la normale. — Barom. : à 7 h. du matin : 762 m/m 6. — A la tour Eiffel, max. : 10°3 ; min. : 6°2.

Situation particulière aux Ports. — Manche : mer belle à Dunkerque, à Calais et à Boulogne, agitée au Hâvre, houleuse à Cherbourg.

Océan : mer houleuse à Brest, belle à Lorient.

Méditerranée : mer peu agitée à Marseille et à Sicié, belle à Nice.

Corse : mer peu agitée aux Iles-Sanguinaires.

Un cadavre dans une valise. — En procédant, hier, au classement des colis laissés en souffrance à la gare du Nord, l'employé des douanes, Mercier, fut frappé de l'odeur nauséabonde qui s'échappait d'une valise en toile cirée.

Il ouvrit, et y trouva enveloppé de chiffons pourris, le cadavre d'un petit enfant, dont les jambes étaient repliées sur la poitrine.

Il prévint M. Sens, commissaire spécial, qui vint avec un médecin examiner le corps.

Le petit cadavre, recouvert d'une chemise en lambeaux, sans aucune marque, est, croit-on celui d'une fillette de 18 à 20 mois, qui a été étranglée à l'aide d'une corde qui lui entoure encore le cou ; le visage porte les traces très nettes de coups de couteau qui semble avoir été portés dans le but de défigurer le pauvre petit être.

De l'enquête ouverte par M. Sens, il résulte que la valise renfermant le cadavre a été déposée le 2 octobre dernier dans un bureau de la ville de la Compagnie du Nord, rue du Bouloi. L'envoi était fait par un M. à l'adresse de M. Happner, professeur à Mulheim, près de Cologne.

A Mulheim, on ne connaissait pas de professeur Happner ; il n'existait portant ce nom qu'un très riche propriétaire qui refusa le colis, craignant qu'il ne contînt un explosif quelconque.

La valise, après être restée, tant à Mulheim qu'à Cologne, une trentaine de jours, était retournée à Paris et avait été placée dans le magasin des bagages en souffrance.

Le cadavre a été porté à la Morgue, où le docteur Vibert l'examinera.

Sinistre maritime. — Le navire *Culmore*, allant de Hambourg à Barry, a coulé bas à 80 milles de Spurn. Il y a 22 morts, dont le capitaine et sa femme. Quatre personnes ont été sauvées.

Dénoncés par une boîte à musique. — M. Mouquin, épicier rue Germain-pilon, à Clichy, se trouvait avant-hier dans sa boutique, en compagnie de ses trois garçons. Grande fut sa surprise à un certain moment d'entendre partir de son logement situé au-dessus du magasin, et qu'il savait inoccupé, les accords d'une boîte à musique qui jouait l'*Invitation à la valse*.

Il monta aussitôt et surprit deux cambrioleurs qui s'apprêtaient à déguerpir. Ceux-ci, en fouillant dans une malle, avaient, par inadvertance bousculé une boîte à musique appartenant à un garçon épicier et le mouvement s'était mis en marche, dénonçant les deux malfaiteurs. Ces derniers, nommés Beaumann et Stuger, repris de justice, ont été envoyés au Dépôt.

Accident mortel. — Un déplorable accident est arrivé hier au ministère du commerce, 80, rue de Varennes. Mme Petit, âgée de soixante-seize ans, pensionnaire de l'hospice des incurables d'Ivry, était venue rendre visite à un gardien de bureau. Quand elle partit, ne connaissant pas très bien le chemin, elle se trompa et s'engagea dans un escalier conduisant aux sous-sols. Dans cet escalier mal éclairé, Mme Petit fit un faux pas et tomba. Dans sa chute, la pauvre femme se fractura le crâne.

Transportée à l'hôpital Laënnec, Mme Petit a succombé, malgré tous les soins qui lui ont été donnés.

Eboulement. — Un éboulement s'est produit hier à Avignon, pendant les travaux exécutés aux digues de la Durance. Un nommé Jean Pelet, vingt-six ans, originaire de Parilly (Rhône), a été enseveli. Malgré de prompts secours, Pelet avait succombé quand on a pu le retirer.

Tentative d'assassinat. — Une tentative d'assassinat, dont les motifs sont inexplicables, a été commise non loin de Bourges, hier, entre cinq et six heures du soir. M. de Baudreuil fils, qui habite un château à Savigny, rentrait chez lui traversant le parc, lorsqu'il essuya un coup de fusil tiré à bout portant sans l'atteindre. Il marcha vers l'endroit où l'on avait tiré. Un homme se leva. Le châtelain l'appréhenda en le traitant de misérable, mais l'assassin parvint à s'échapper. A quelques pas il fit feu de nouveau, blessant M. de Baudreuil à l'épaule. La blessure n'est pas mortelle. La justice informe. Le signalement du coupable, en raison de l'obscurité, n'a pu être donné.

Le crime d'un fou. — Un tragique événement est arrivé hier à Velaines près de (Bar-le-Duc).

Le nommé Emile Denis, sorti récemment de l'asile d'aliénés de Fains, était rentré chez son père, Claude Denis, propriétaire. Dans un nouvel accès de folie, le fils s'est emparé d'une hache de bûcheron et s'est précipité sur son père, qui a reçu de profondes blessures à la tête et a eu plusieurs côtes brisées.

L'on s'est ensuite couché tranquillement ; il a été arrêté et s'est laissé conduire de nouveau à l'asile de Fains, sans faire aucune résistance.

Gymnastique nocturne. — Deux agents apercevaient, la nuit dernière, un individu escaladant le mur du jardin de l'ambassade d'Allemagne donnant sur le quai d'Orsay. Ils prévinrent les domestiques de l'ambassade et de l'hôtel contigu, appartenant à M. le comte de Nicolay, qui organisèrent aussitôt une battue, mais... le mystérieux individu n'a pu être trouvé.

Deux gardiens de la paix ont fait le guet toute la nuit quai d'Orsay, sans voir âme qui vive. Un rapport a été dressé à M. le préfet de police.

Courses à Auteuil

Jeudi 15 novembre 1894

Prix de Nice (steeple-chase). — 1. Sans-Culotte, 2. Staouëli. 3. Fop.

Non placé : Miroir de Portugal.

Prix des Etangs (course de haies). — 1. Emir. 2. Pepita. 3. Racoleur.

Non placés : Mahonia, Sea-Wave, Fernando, My-Swett, Caracoleur, Géranium, Le Vengeur.

Prix Aquado (steeple-chase). — 1. Biberon. 2. Eperlan. 3. Lampion.

Non placés : Cothurne, Rocroy, Finnoise.

Prix Rostrenen (steeple-chase). — 1. Joueur-de-Flûte. 2. Doucette. 3. Olifant.

Non placés : Latude, La Fleur.

Prix de la Vallée (course de haies). — 1. Philocléon. 2. Bacon. 3. Fil-de-Fer.

Non placés : Loustic, Bonoreuil II, Cabochon, Incohérent.

Marché aux Bestiaux

Paris (La Villette), 15 novembre 1894

COURS OFFICIELS	Amenés	QUALITES 1re	2e	3e	PRIX EXTRÊMES
Bœufs....	2235	1 64	1 54	1 42	1 20 à 1 70
Vaches...	617	1 58	1 44	1 20	1 10 à 1 60
Taureaux..	248	1 38	1 30	1 20	1 04 à 1 46
Veaux....	1314	2 12	1 92	1 72	1 56 à 2 36
Moutons..	11443	1 98	1 78	1 58	1 38 à 2 08
Porcs....	3991	1 60	1 54	1 48	1 42 à 1 66

Vente calme sur le gros bétail, lente sur les veaux et passable sur les moutons et les porcs.

Peaux de moutons selon laine : 1 80 à 5 80.

Bœufs américains 210, portugais 119, moutons russes 1,361. algériens 385.

L'administrateur-Gérant : S. DESQUERS.

Paris. — Imprimerie de l'Univers, S. DESQUERS 15, rue de Verneuil.

BOURSE

16 NOVEMBRE

Désignation des valeurs	Prem. cours	Dernier cours	Clôture précéd.
Fonds d'Etat français			
3 0/0	102 40	102 50	102 40
3 0/0 amortissable en 75 ans	100 75	100 80	100 65
3 1/2 0/0 1883	107 60	107 65	107 60
Emprunts de Villes			
Ville de Paris — Oblig. 1855-60 3 0/0 remb. à 500 fr.	576 25	576 25	578 25
— 1865 4 0/0 — 500 fr.	548 ..	550 .	501 .
— 1869 3 0/0 — 400 fr.	425 ..	425 ..	425 ..
— 1871 3 0/0 — 400 fr.	417 50	418 ..	417 50
— quarts 3 0/0 — 100 fr.	107 ..	108 50	108 75
— 1875 4 0/0 — 500 fr.	548 ..	549 .	549 75
— 1876 4 0/0 — 500 fr.	548 ..	548 50	548 ..
— 1886 3 0/0 — 400 fr.	417 50	418 ..	417 ..
— quarts 3 0/0 — 100 fr.	106 ..	106 .	106 .
— nouvelles 152 fr. payés	412 50	412 50	412 ..
— do quarts 38 fr. payés	104 .	104 .	104 25
Obligations tunisiennes 3 1/2 1889	501 ..	501 .	500 75
Obligations Ville de Marseille 3 0/0 1877	409 ..	409 ..	... ..
Valeurs françaises			
La Foncière 125 fr. payés	590 ..	590 ..	590
Banque de France	3850 ..	3850 .	3870 ..
Banque de Paris et Pays-Bas, 500 fr. t. p.	710 ..	715 ..	710
Comptoir national d'escompte, 500 fr. t. p.	540 .	540 ..	542 ..
Crédit foncier de France	918 ..	199 ..	... .
— Fonc. 1877 3 0/0 remb. à 400 fr. t. p.	400 ..	398 25	400 ..
— Com. 1879 3 0/0 remb. à 500 fr. t. p.	500 25	500 50	500 2
— Foncier 1879 3 0/0 remb. à 500 fr. t. p.	495 50	496 ..	496 ..
— Com. 1880 3 0/0 remb. à 500 fr. t. p.	499 ..	498 50	499 ..
— Foncier 1883 3 0/0 remb. à 500 fr. t. p.	457 ..	459 ..	458 ..
— Foncier 1885 3 0/0 remb. à 500 fr. t. p.	494 ..	493 ..	493 50
— Comm. 1891 3 0/0 remb. à 400 fr. t. p.	397 50	397 50	397 .
— — 3 0/0 remb. à 40 fr. payés	391 50	391 ..	392 ..
Crédit industriel et commercial, 125 p.	530 .	530 ..	530 ..
Crédit Lyonnais, act. 500 fr. 250 p.	772 50	775 ..	772
Crédit Mobilier, 500 fr. t. p.	65 50	65 50	66 ..
Société générale	467 ..	468 .	468 ..
Bône-Guelma, action 500 fr. t. p.	685 ..	685 ..	685 ..
Est-Algérien, action 500 t. p.	... ..	... ..	581 ..
Est, action 500 fr. t. p.	918 .	945 ..	945
Lyon à la Méditerrannée (Paris à) 500 t. p.	1420 ..	1420 ..	1420 ..
Midi, 500 t. p.	1183 ..	1185 ..	1185 ..
Nord, 500 (remb. à 400) lib	1795 .	1799 ..	1796 ..
Orléans, 500 t. p.	1480 ..	1480 ..	1475 ..
Ouest 500 t. p.	1085 ..	1084 ..	1085 ..
Docks de Marseille, act. 500 fr.	517 ..	519 ..	515 ..
Entrepôts et Magasins généraux de Paris	575 ,	575 .	574 ..
Compagnie Parisienne du gaz, act. 500 t. p.	1062 50	1070 ..	1068 ..
Compagnie transatlantique, action 500 t. p.	342 50	345 ..	341 50
Messageries maritimes, action 500 t. p.	580 ..	583 ..	580 ..
Omnibus de Paris, action 500 fr. t. p.	1077 50	1080 ..	1035 ..
Voitures à Paris, action 500 fr t. p.	575 ..	575 ..	567 .
Canal interocéanique de Panama (en liquidation)	13	13 25	13 25

Désignation des valeurs	Prem. cours	Dernier cours	Clôture précéd.
Canal maritime de Suez à 500 tout payé	2960 ..	2975 ..	2960 ..
— Délégation, remb. à 500 fr. t. p.	... ..	... ..	... ..
— Parts de fondateurs	1207 50	1212 ..	1209 .
— Société civile	2000 ..	2045 ..	2040 ..
Dynamite, action 500 fr. tout payé	545 ..	545 ..	540 ..
Télégraphe Paris-New-York, 500 fr. t. p.	112 50	117 .	115 ..
Téléphones, act. 500 fr. tout payé	285 ..	290 ..	285 ..
Fonds d'États Etrangers			
Argentine (Rép.), 5 0/0 1886	347 ..	348 ..	347
Autriche 4 0/0 or ch. fixe 2 fr. 50	101 ..	101 ..	100 80
Brésil 1889. ch. fixe 25 fr. 20	76 15	76 80	75 75
Egypte, Unifiée nouv. 7 0/0	103 25	103 15	103 15
— Privilégiée convertie	101 45	101 45	101 40
— Domaniales 5 0/0	107 ..	107 ..	107 .
Espagne, 4 0/0 extérieure	72 35	72 70	72 ..
Grèce, 4 0/0	... .	... ..	...
Hongrie, 4 0/0 or. ch. fixe 2 fr. 50	... ..	... ..	100 80
Italie, 5 0/0	84 15	84 25	84 20
Portugais, 3 0/0	25 30	25 50	25 3
Russie, 1867 et 1869, 4 0/0	100 ..	100 25	99 75
— 1878, 5 0/0	... ..	... ..	.. .
— 1880, 5 0/0	99 35	99 90	99 4
— 1883, 6 0/0 or. ch. f. 4 fr.	... ..	... ..	... ..
— 1889, 4 0/0 or	102 65	102 65	102 ..
— Consolidé 4 0/0 1re et 2e série	100 80	101 30	100 75
— 3 0/0 or 1891, tout payé	88 05	88 15	87 95
Dette convertie ottomane (série D)	25 90	25 87	25 75
Ottomanes priorité 4 0/0	484 ..	484 ..	484 ..
Douane, oblig. priv. 5 0/0	510 ..	510 25	511 ..
Valeurs Etrangères			
Banque I. R. des Pays autrichiens	576 ..	579 ..	575 .
Banque ottomane	673 ..	674 ..	672 .
Crédit mobilier espagnol	78 75	79 50	78 ..
Chemins Autrichiens, 500 fr. tout payé	792 50	793 50	791 50
Lombards, 580 fr. tout payé	238 ..	238 ..	233 50
Méridionaux Italiens, 500 fr. tout payé	... ..	... .	... ..
Nord de l'Espagne, 500 fr. tout payé	131 50	135 ..	132 ..
Portugais, act. 500 fr. tout payé	52 50	52 75	52 75
Saragosse (Madrid à) fr. 500 tout payé	172 50	177 ..	... .
Emprunts de Villes			
Amiens, 4 0/0, remb. à 100 fr	... ..	... ..	122 ..
Bordeaux, 3 0/0, remb. à 100 fr.	112 ..	110 50	112 ..
— 4 0/0, 1881, remb. à 500 fr.	... ..	... .	514
— 3 1/2, 1891, remb. à 500 fr.	... ..	... .	... .
Lille, 1860, 3 0/0 remb. à 100 fr.	... ..	... ..	145 ..
— 1863, 3 0/0 remb. à 100 fr	... ..	... ..	... .
— 1890, 3 1/2 remb. à 500 fr. tout payé	... ..	... ..	...
Lyon, 1880, 3 0/0, remb. à 107 fr.	100 75	101 75	100 75
Roubaix-Tourcoing, 2 à 50 fr. en 55 ans	.. ..	... ..	44 50

Désignation des valeurs	Dernier cours	Clôture précéd.
Valeurs françaises		
ACTIONS		
Banque de l'Algérie, 500 fr. t. p.	785 ..	800 ..
Eaux (Comp. générale des) act. 500 fr. t. p.	1750 ..	1795 ..
Gaz de Bordeaux, act. 500 fr. t. p.	... ..	... .
Bateaux parisiens, 500 fr. t. p.	... ..	... ..
Etablissement Duval, act. 500 fr. t. p.	2631 ..	... ..
Petit Journal, act. 500 fr.	315 ..	315 .
Tour Eiffel	... ..	... ..
Valeurs françaises		
OBLIGATIONS		
Argentin (Chemin de fer) 5 0/0 500 fr. t. p.	... ..	440 .
Bône-Guelma et prolong. 3 0/0	455 75	455 25
Brésiliens, 4 1/2 remb. act. 500 payé	390 ..	380 ..
Est-Algérien, 3 0/0 remb. à 500 fr. t. p.	439 ..	439 ..
Est, 5 0/0 remb. à 650 fr.	675 ..	675 ..
— 3 0/0 remb. à 500 fr. (int. gar. par l'Etat)	474 ..	475 ..
— nouv.	473 ..	470 ..
Lyon, 5 0/0 remb. à 1250 fr.	1295 ..	1291 50
— 1855, 3 0/0 remb. à 388 fr.	463 ..	466 ..
Méditer., 3 0/0 remb. à 388 fr.	470 ..	468 50
P.-L.-M., 3 0/0 (fusion), remb. à 500 fr.	474 50	474 ..
— 1866, 3 0/0 remb. à 500 fr.	469 ..	469 ..
Médoc, 3 0/0, remb. à 500 fr.	444 ..	444 ..
Midi, 3 0/0 remb. à 500 fr.	464 50	464 50
— nouv.	464 ..	464 ..
Nord 3 0/0 remb. à 500 fr.	486 ..	486 ..
— nouvelles, avril-octobre	483 50	483 50
Nord-Est français, 3 0/0 remb. à 500 fr.	473 ..	473 ..
Orléans, 3 0/0 remb. à 500 fr.	473 25	473 25
— 1884	471 ..	471 50
Ouest 3 0/0 remb. à 500 fr. (int. garanti)	474 ..	474 25
— nouvelles, remb. à 500 fr.	471 50	472 ..
Eaux (Compagnie générale) 3 0/0 remb. à 500 fr.	471 ..	470 50
Compagnie parisienne du gaz, 3 0/0 remb. à 500 fr.	... ..	... ..
Messageries maritimes 4 0/0 remb. 500 fr.	512 ..	512 ..
Omnibus de Paris, 4 0/0 remb. 500 fr.	... ..	... ..
Compagnie transatlantique 3 0/0, remb. à 500 fr.	317 ..	317 ..
Panama 5 0/0	26 75	26 75
— 3 0/0	18 25	18 25
Panama 4 0/0	49 50	49 50
— 6 0/0 1re série (titre définitif)	30 ..	30 5
— 6 0/0, 2e série (titre définitif)	28 ..	28 5
Panama ots, juin 1888 tout payé	118 50	118 50
— 210 fr. payé	257 ..	257 50

Désignation des valeurs	Dernier cours	Clôture précéd.
Bons à lots, 1889	117 50	118 ..
Suez, 5 0/0, remb. à 500 fr	642 ..	612 ..
Suez, 3 0/0 1880, remb. à 500 fr	489 50	488 75
Suez, 3 0/0, 2e série	... ..	486 ..
— Bons de coup. arr. 5 0/0, remb. à 35 fr.	93 50	.. ..
Emprunts Etrangers		
Oblig. Domaniales Autrichiennes, 1886	335 ..	332 75
Emprunt Romain, 5 0/0 1857	... ..	401 ..
Emprunt Pontifical, 1860-1864, 5 0/0	.. ..	... ..
— — 1866, 5 0/0	... ..	.. ..
Emprunt Suédois, 4 0/0 1890. B. 500	... ..	... ..
Valeurs Etrangères		
ACTIONS		
Banque de Tunisie, 250 payé	... ..	... ..
Crédit Foncier de Hongrie	860 ..	... ..
Télégraphe du Nord, action 250 fr. tout payé	512 ..	542 ..
Wagons Lits (Cie int. des) act. 500 fr. t. p.	332 ..	330 ..
OBLIGATIONS		
Oblig. Andalous, 3 0/0 tout payé	219 ..	210 ..
Remboursable à 500 fr. — Oblig. Autrich. 3 0/0, ancien réseau	4 2 ..	451 75
— Ancien réseau, 2e hyp.	... ..	442 ..
— Ancien réseau, 4e hyp.	437 50	435 ..
— Lombardes 3 0/0	341 25	340 25
— — — série X.	337 75	336 50
— Nord Espagne 3 0/0, 1re s. (1re hyp.)	295 ..	292 ..
— — — 2e s. (2e hyp.)	255 ..	252 50
— — — 3e s. (3e hyp.)	256 ..	255 ..
— — — 4e s. (4e hyp.)	239 ..	239 ..
— — — 5e s. (5e hyp.)	237 ..	234 ..
— Barcelone priorité	285 ..	283 ..
— A. Galice Léon 3 0/0 1re hyp.	257 ..	255 ..
— Portugais, 3 0/0	126 ..	126 50
— Saragosse, 3 0/0	307 75	306 75
— — (3e hyp.)	263 75	263 ..
— Cordoue à Séville 3 0/0	... ..	... ..
Crédit Mobilier Espagnol obl. 250 fr. r. à 200	277 ..	. . ..
Oblig. Compagnie Madril. du gaz 3 0/0	395 ..	394 ..
Wagons-Lits, 4 0/0 (1re série)	... ..	... ..
Bahia (provenance de) 5 0/0	... ..	... ..
Canada 4 0/0 garanti	... ..	... ..
Congo (Etats du), lots 1888	... ..	... ..
Corrientes, 6 0/0 1888	... ..	... ..
Mendoza, 6 0/0 1888	... ..	... ..

BULLETIN FINANCIER

16 NOVEMBRE

Le marché est calme, sans autres affaires que celles dont la liquidation de quinzaine est l'occasion. Comme les engagements sont peu nombreux, elles sont rares, et le mouvement fait défaut au marché.

Le règlement s'opère d'ailleurs sans la moindre difficulté avec des reports surabondants. Les cours de compensation sont dans tous les groupes supérieurs à ceux de la liquidation précédente.

Sur nos rentes, les transactions sont peu suivies, le Trois Ancien vient de débuter à 102 67, un peu au-dessus de ses derniers cours de la veille.

On suit à la Bourse, avec un certain intérêt, la confection très laborieuse du budget de 1895, le rapport général de M. Cocheris vient d'être distribué ; l'équilibre paraît tant bien que mal établi entre les recettes et les dépenses. Nous rappelons que les frais de l'expédition de Madagascar ne seront imputés ni sur ces dernières, ni sur la dette flottante, mais donneront lieu à l'ouverture d'un compte spécial alimenté par la caisse des Dépôts et Consignations. Cette combinaison est généralement approuvée.

L'Italien se traite de 84 15 à 84 20.

On sait toujours peu de chose des projets financiers de M. Crispi ; le secret de son budget est bien gardé.

Les statistiques ont leur utilité. La dernière que le Trésor italien ait publiée relativement au paiement des coupons de la rente nationale montre qu'on avait exagéré la diminution des inscriptions italiennes dans les portefeuilles français. Il s'en faut de beaucoup qu'il y en ait maintenant, comme on l'avait dit, un stock plus considérable en Allemagne qu'en France. On nous paye annuellement 116 millions d'arrérages contre 62 seulement à Berlin et à Francfort. Nous sommes donc encore, en Europe, les principaux détenteurs de ce fonds d'Etat réduit à 4 0/0.

Le bilan de la Banque de France offre cette semaine peu d'intérêt. Au Portefeuille nouvelle diminution de 5 millions, aux avances de 7 millions. Les Comptes particuliers perdent 32 millions, le compte du Trésor en gagne 24. L'Encaisse de l'or s'est accrue de 19 millions.